

RAPPORT DE LA QUATRIEME REUNION  
DU COMITE SCIENTIFIQUE

(HOBART, AUSTRALIE, 2 - 9 SEPTEMBRE 1985)

DR DIETRICH SAHRHAGE  
République Fédérale d'Allemagne  
Président du Comité Scientifique

---

SC-CAMLR-IV

---

HOBART, AUSTRALIE 1985

Note: Les documents officiels de la Commission et du Comité Scientifique pour la Conservation de la Faune et la Flore Marines de l'Antarctique sont publiés dans les quatre langues officielles de la Commission et du Comité Scientifique: l'anglais, le français, le russe et l'espagnol; Pour obtenir des copies des documents dans ces langues, s'adresser à:

The Executive Secretary  
Commission for the Conservation of Antarctic  
Marine Living Resources  
25 Old Wharf  
HOBART TASMANIA 7000  
AUSTRALIA

TABLE DES MATIERES

<u>PARAGRAPHERS</u>		<u>PAGE</u>
1.1. - 1.6	OUVERTURE DE LA REUNION .....	1
2.1. - 2.2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	2
3.1. - 3.9	RAPPORT DU PRESIDENT .....	2
4.1. - 4.81	EVALUATION DES STOCKS DE POISSONS .....	4
5.1. - 5.30	RESSOURCES DE KRILL .....	26
6.1. - 6.5	RESSOURCES DE CALMARS, LEUR ETAT ET LEUR ROLE DANS L'ECOSYSTEME ANTARCTIQUE .....	35
7.1 - 7.17	CONTROLE ET AMENAGEMENT DE L'ECOSYSTEME .....	36
8.1. - 8.21	COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNEES.....	42
9.1. - 9.18	COLLABORATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS .....	46
10.1. - 10.7	ROLE DES OBSERVATEURS EN MER DANS LA PROMOTION DES OBJECTIFS DE LA COMMISSION .....	50
11.1. - 11.8	PROCEDURES ET LIGNES DE CONDUITE RELATIVES A LA PUBLICATION POUR LA PREPARATION DES DOCUMENTS DE REUNION .....	51
12.1. - 12.12	PROGRAMME DE TRAVAIL A LONG TERME DU COMITE SCIENTIFIQUE .....	52
13.1. - 13.5	EXAMEN DES SERVICES RENDUS PAR LE SECRETARIAT AU COMITE SCIENTIFIQUE .....	54
14.1. - 14.2	BUDGET POUR 1986 .....	55
15.1. - 15.2	ELECTION DES VICE-PRESIDENTS .....	55
16.1. - 16.5	PROCHAINE REUNION .....	55
17.1. - 17.4	AUTRES QUESTIONS .....	56
18.1.	ADOPTION DU RAPPORT DE LA QUATRIEME REUNION DU COMITE SCIENTIFIQUE .....	57
19.1. - 19.2	CLOTURE DE LA REUNION .....	57

\*\*\*\*\*

ANNEXE 1	LISTE DES PARTICIPANTS A LA REUNION .....	59
ANNEXE 2	LISTE DES DOCUMENTS DE LA REUNION .....	69
ANNEXE 3	ORDRE DU JOUR DE LA QUATRIEME REUNION DU COMITE SCIENTIFIQUE .....	75
ANNEXE 4	RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL <u>AD HOC</u> CHARGE DE L'EVALUATION DES STOCKS ICHTYOLOGIQUES .....	79
ANNEXE 5	COMMENTAIRES DU PRESIDENT SUR LES RESULTATS DE LA REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL CHARGE DE L'EVALUATION DES STOCKS ICHTYOLOGIQUES .....	141
ANNEXE 6	RAPPORT DU SEMINAIRE <u>AD HOC</u> CHARGE D'ETUDIER LA P.U.E. POUR LE KRILL .....	151
ANNEXE 7	RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL <u>AD HOC</u> CHARGE DU CONTROLE DE L'ECOSYSTEME .....	171
ANNEXE 8	RESUME PROVISoire DES STATISTIQUES DE PRISE ET D'EFFORT .....	203
ANNEXE 9	PROJET DE PLAN A LONG TERME POUR LES ACTIVITES DU COMITE SCIENTIFIQUE .....	269
ANNEXE 10	BUDGET DU COMITE SCIENTIFIQUE POUR 1986 .....	273

RAPPORT DE LA QUATRIEME REUNION  
DU COMITE SCIENTIFIQUE

OUVERTURE DE LA REUNION

1.1\* Le Comité Scientifique pour la Conservation de la Faune et la Flore Marines de l'Antarctique s'est réuni sous la présidence du Docteur D. Sahrhage (République Fédérale d'Allemagne) du 2 au 9 septembre 1985 au Wrest Point Hotel à Hobart.

1.2 Les représentants des pays membres suivants ont assisté à la réunion: l'Afrique du Sud, l'Argentine, l'Australie, la Belgique, le Chili, la Communauté Economique Européenne, les Etats-Unis d'Amérique, la France, le Japon, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, la Pologne, la République Démocratique Allemande, la République Fédérale d'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques.

1.3 A l'invitation du Comité Scientifique, les représentants de la Commission Océanographique Intergouvernementale (COI), l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources (UICN), la Commission Internationale de la Chasse à la Baleine (CIB), le Comité Scientifique sur la Recherche en Antarctique (SCAR) et le Comité Scientifique sur la Recherche Océanique (SCOR) ont assisté à la réunion à titre d'observateurs. Les représentants du Brésil, de l'Inde, de la République de Corée et de l'Espagne étaient également présents à titre d'observateurs sur invitation. Le Docteur J. Gulland a participé à titre de spécialiste invité par la CCAMLR.

1.4 Le Président a accueilli les délégués et les observateurs, et a encouragé ces derniers à prendre part, de façon appropriée, aux discussions portant sur les questions 4 à 9 et la question 12.

1.5 La liste des participants figure à l'Annexe 1. La liste des documents examinés lors de la réunion figure à l'Annexe 2.

\* La première partie du numéro se rapporte à la question correspondante de l'ordre du jour.

1.6 Les rapporteurs responsables de la préparation du rapport du Comité Scientifique étaient: le Docteur J. Gulland (évaluation du stock ichthyologique et ressources de calmars), le Docteur I. Everson (Royaume-Uni) (ressources de krill), M. D. Miller (Afrique du Sud) (contrôle et aménagement de l'écosystème), le Docteur G. Chittleborough et le Docteur K. Kerry (Australie) (collecte et traitement des données) et le Docteur J. Bengtson (Etats-Unis) (toutes les autres questions à l'ordre du jour). Le Docteur E. Sabourenkov (Secrétariat de la CCAMLR) a coordonné l'intégration de ces différentes sections au rapport complet du Comité Scientifique.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Certaines propositions visant à modifier le libellé de la question 7 de l'ordre du jour ont fait l'objet de discussions. Il a été convenu que le titre de cette question demeurerait inchangé, à savoir Contrôle et Aménagement de l'Ecosystème.

2.2 L'ordre du jour provisoire a été adopté (Annexe 3).

#### RAPPORT DU PRESIDENT

3.1 Le Président a noté que les décisions prises par le Comité Scientifique à la dernière réunion avaient conduit à une période d'inter-session active. Il a remercié le Secrétariat, les responsables, les rapporteurs et les membres des groupes de travail et des séminaires pour la valeur de leur contribution.

3.2 Le Groupe de Travail ad hoc chargé du contrôle de l'écosystème s'est réuni sous la présidence du Docteur K. Kerry (Australie) au Laboratoire National des Mammifères Marins, Service National de Pêche Maritime, Seattle, Etats-Unis, du 6 au 11 mai 1985.

3.3 Un séminaire sur la prise par unité d'effort (la PUE) pour le krill s'est tenu à Hobart, les 21, 22 et 29 août 1985, sous la présidence du Docteur W. Ranke (RDA) et du Docteur I. Everson (Royaume-Uni).

3.4 Le Groupe de Travail ad hoc chargé de l'évaluation des stocks ichtyologiques s'est réuni à Hobart, sous la présidence du Docteur R. Hennemuth (Etats-Unis), du 23 au 28 août et le 30 août 1985.

3.5 Le Président a noté que des fonctionnaires du Secrétariat avaient rendu visite aux pays pêcheurs, le Chili, la France, le Japon, la Pologne, la RDA, et l'URSS, pendant la période d'intersession pour évaluer les procédures relatives à la collecte et au traitement des données. Le Secrétariat a identifié certains problèmes majeurs concernant la présentation de données et sur lesquels le Comité Scientifique devra porter son attention.

3.6 Les rapports nationaux rendant compte des activités de pêche et des activités scientifiques entreprises l'année dernière n'ont pas été transmis par tous les membres contrairement à ce qui avait été convenu. Certains membres ont présenté leurs rapports bien avant la réunion, ce qui a permis de les traduire et de les distribuer dès les premiers jours de la réunion. D'autres ont présenté leurs rapports soit au cours des réunions des Groupes de Travail précédant immédiatement celle du Comité Scientifique, soit au cours de la réunion du Comité Scientifique elle-même. Vu la somme de matériel à traduire, les rapports présentés juste avant ou pendant la réunion n'ont pas pu être traduits pendant la réunion et n'ont pu être distribués que dans la langue originale. En outre, le Président a noté que 3 membres n'avaient pas encore transmis leurs rapports sur leurs activités de 1984. Le représentant de la CEE, dans son rapport verbal, a signalé qu'aucune activité scientifique ou de pêche n'avait été entreprise au cours de l'année passée.

3.7 Il a été noté que la question 11 à l'ordre du jour permettrait d'examiner de façon plus détaillée le contenu, le style et l'uniformité des rapports des membres, ainsi que l'importance de les présenter à temps.

3.8 Le Président a fait savoir au Comité que, durant le période d'intersession, il avait eu des contacts avec le Secrétariat de la CCAMLR, les responsables des Groupes de Travail et les représentants de la FAO, de la COI et de BIOMASS, à propos de divers aspects des travaux du Comité.

3.9 Le Président a rappelé que les premières mesures de conservation de la Convention étaient entrées en vigueur en avril 1985. Il a noté que la communauté internationale espérait vivement que le Comité Scientifique fournirait de judicieux conseils à la Commission suite auxquels seraient prises d'autres mesures de conservation positives allant dans le sens de la Convention, mesures qui seront examinées d'un oeil critique.

#### EVALUATION DES STOCKS DE POISSONS

4.1 Le Groupe de Travail ad hoc chargé de l'évaluation des stocks ichtyologiques s'était réuni à Hobart du 23 au 30 août 1985, et son Rapport (Annexe 4) a été présenté par le Président, le Docteur R. Hennemuth, qui avait aussi préparé les commentaires du Président sur les principales conclusions du Groupe de Travail (Annexe 5). Le Comité a noté que de considérables progrès avaient été faits concernant plusieurs aspects des tâches du Groupe de Travail, et il a remercié les membres du Groupe, ainsi que le Président et Rapporteur (le Docteur J. Gulland) pour l'excellence de leur travail.

4.2 Le Comité avait également à sa disposition l'étude BIOMASS récemment publiée "Biologie et Etat des Stocks Ichtyologiques Exploités en Antarctique" (Etudes Scientifiques BIOMASS 6). Il en a félicité les trois auteurs pour leur travail, et a remercié le SCAR et l'Observateur du SCAR (M.N. Bonner) pour avoir fait en sorte que ce rapport soit disponible à Hobart si peu de temps après sa publication.

#### DISPONIBILITE DES DONNEES

4.3 Le Groupe de Travail disposait de beaucoup plus de données qu'auparavant, surtout en ce qui concerne la composition en longueur et âge des prises autour de la Géorgie du Sud. Cela lui a permis d'améliorer de façon substantielle les analyses préliminaires présentées à la réunion de la Commission en 1984. Cependant, ces données posaient encore un certain nombre de problèmes importants.



4.4 Une question spécifique concernait la valeur représentative des informations sur la composition en âge et en longueur fournies par les navires d'étude soviétiques. Il était indiqué dans le rapport de la visite du Secrétariat en URSS (SC-CAMLR-IV/5, par. 30) que, les engins de pêche utilisés étant identiques et les régions pêchées semblables, l'on pouvait donc considérer que les échantillons pris à bord des navires de recherche étaient représentatifs des prises commerciales. Le Groupe de Travail avait remarqué cependant, dans le cas de Champscephalus gunnari, l'écart entre les tailles signalées dans les prises des navires de recherche (comprenant beaucoup de poissons inférieurs à 30 cm) et le fait que la flotte commerciale soviétique avait observé une limite de 30 cm pour la longueur avec une marge de seulement 15% du poids pour les plus petits spécimens. Le Groupe de Travail en avait donc conclu (Annexe 4, par. 25) que les échantillons provenant des navires de recherche n'étaient pas représentatifs des prises commerciales et qu'une analyse de la population virtuelle n'était guère réalisable en l'absence de données fiables de prise par âge.

4.5 Il a été expliqué que les activités des navires de recherche étaient réparties sur toute la région du plateau continental, alors que les prises commerciales étaient concentrées dans les endroits les plus favorables à la pêche. Dans le cas de C. gunnari, il existait de grandes différences entre les tailles des poissons selon les régions, ce qui pouvait expliquer l'écart entre les prises des navires de recherche et les prises commerciales. Alors que les échantillons provenant d'une large étendue géographique, à partir des navires de recherche, servaient certains objectifs, pour d'autres objectifs, par exemple l'analyse de la population virtuelle, il était indispensable d'avoir des informations fiables sur la réelle composition par tailles des prises.

4.6 La plupart des participants ont fait remarquer que, là où il pouvait y avoir des différences entre les tailles de poissons capturés par les navires de recherche et les navires commerciaux, des mesures devaient être prises pour échantillonner directement les prises des navires commerciaux. Il a aussi été noté que, vu les différences en taille entre les régions, il était essentiel de connaître la source des échantillons si l'on voulait

interpréter les données de façon sûre. Il a également été souligné que toutes les données biologiques devaient, à l'avenir, être déclarées par petite ventilation géographique, de préférence par rectangles de 1 deg. sur un demi-degré, ou plus petit. Il a été noté qu'une ventilation de ce type était déjà utilisée dans la déclaration des données pour Kerguelen. Il ne semblait pas y avoir, dans cette région, de problèmes concernant la valeur représentative des données provenant des navires de recherche.

4.7 Le Comité a appuyé la recommandation du Groupe de Travail pour que, à l'avenir, toutes les déclarations de fréquences de longueur soient faites par groupements d'un centimètre, les mesures étant effectuées selon les normes BIOMASS. Lors de la déclaration des données biologiques, la source des données (navires commerciaux et navires de recherche etc.) et la taille du maillage devront être clairement spécifiées.

4.8 Le Groupe de Travail avait examiné un certain nombre d'écarts dans les données statistiques transmises à la Commission en ce qui concerne la déclaration par année fractionnée et l'allocation par sous-zones. Il a recommandé que les chiffres révisés contenus dans les paragraphes 4 et 5 du rapport du Groupe de Travail soient incorporés dans la base de données de la Commission.

4.9 Le Comité a aussi noté que très peu de données détaillées de prise et d'effort avaient été mises à la disposition du Groupe de Travail en ce qui concerne les pêcheries de la Géorgie du Sud. En particulier seule la Pologne avait fourni des données pour une ventilation de zone plus petite que les sous-zones des fiches STATLANT. Par contre, des données détaillées comprenant la ventilation par rectangle d'un degré sur un demi-degré étaient disponibles pour les pêcheries de Kerguelen à partir de 1979 jusqu'à maintenant. L'absence de données détaillées a sérieusement limité les types d'analyse qui pourraient être utilisés dans l'étude des stocks de poissons. Pour les stocks de la Géorgie du Sud, les analyses ont dû être limitées presque entièrement à l'examen des données d'âge et de longueur, alors qu'à Kerguelen il avait été possible d'examiner la répartition détaillée spatio-temporelle des prises, et les tendances d'abondance par année, indiquées par données détaillées de la PUE. Cela a permis de

déterminer de façon plus précise l'état des stocks à Kerguelen et l'importance du rendement potentiel de ces stocks. Il a également été difficile, voire impossible, en l'absence d'une ventilation de zone détaillée des données de prise, de déterminer pour les stocks de la Géorgie du Sud l'efficacité éventuelle de mesures d'aménagement telles que la fermeture partielle de zone ou la fermeture de saisons à la pêche. Prenant note des remarques faites par quelques délégations, et incorporées dans son rapport de 1984, le Comité a donc réaffirmé le point de vue exprimé dans ce rapport (SC-CAMLR-III, par; 7.51), et selon lequel, pour un travail d'évaluation de stock, il était essentiel d'avoir des données de prise et d'effort détaillées, conformément aux directives exposées à l'Appendice 6 de l'Annexe 6, et l'Appendice III de l'Annexe 8 du rapport de 1984.

4.10 Le Comité a noté que peu de données nouvelles étaient disponibles pour les stocks de poissons dans les autres régions du secteur Atlantique (zone Péninsulaire, Iles Orcades du Sud, Iles Shetland du Sud) et que, par conséquent, le Groupe de Travail n'avait pas tenté d'entreprendre une nouvelle analyse pour cette région. Il a noté que des données biologiques avaient été reçues de la RFA et du Japon, que des données de ce type avaient été déclarées au cours de la réunion par la RDA, et que certaines interprétations des données disponibles, y compris les estimations de la biomasse, avaient été incluses dans l'étude BIOMASS (Série scientifique BIOMASS No. 6).

4.11 Le Comité a aussi noté que, au moment de la réunion du Groupe de Travail, les statistiques pour la saison 1983/84, prenant fin en juin 1984, étaient incomplètes, et que les données de l'URSS n'étaient pas disponibles. Cela a grandement gêné la tâche du Groupe de Travail et du Comité pour la présentation d'un état des stocks à la fois complet et à jour.

#### RESULTATS DE L'EVALUATION DES STOCKS

##### Géorgie du Sud

##### Notothenia rossii

4.12 Le précédent rapport du Comité Scientifique (SC-CAMLR-III, par. 7.11) avait conclu que "ce stock était gravement atteint par la pêche". Toutes les autres informations examinées au cours de la présente réunion ont confirmé cette conclusion. Non seulement le stock avait été décimé par les prises

très importantes qui furent réalisées entre 1969 et 1971, mais les prises relativement petites effectuées depuis ont suffi à en accentuer le déclin. Bien que l'importance numérique des classes d'âge actuellement présentes dans les pêcheries ne soit pas connue de façon précise, elle est certainement faible, et des prises même petites suffiront à en empêcher le repeuplement. L'information sur le rendement-par-recrue et l'importance numérique actuelle des classes d'âge, ainsi que les renseignements sur les effets des prises récentes, suggèrent que le rendement de repeuplement actuel est inférieur à mille tonnes. Au contraire, s'il était possible de reconstruire le stock géniteur pour obtenir un recrutement de 10 millions de poissons environ (c'est-à-dire quelque peu inférieur au recrutement des années 60), et si la mortalité par pêche et l'âge à la première capture étaient ajustés pour fournir un rendement d'environ 1000 g. par recrue, cela correspondrait alors à un rendement annuel admissible d'environ 10 000 tonnes.

#### *Champsoccephalus gunnari*

4.13 Bien qu'il semble que ce stock soit abondamment exploité, rien n'indique que le recrutement a jusqu'à présent été affecté. L'information sur l'importance numérique des classes d'âge n'est pas aussi bonne que pour Kerguelen; elle suggère cependant que, comme dans le cas de Kerguelen, le recrutement dans la Géorgie du Sud est variable. Cette variabilité est en partie la cause de la haute variabilité des prises annuelles, et cet effet est accru par le degré auquel les prises récentes sont dominées par une seule catégorie d'âge. Cela, comme il a été noté l'an passé, rend la pêcherie vulnérable aux années de faible recrutement, éventualité que l'on doit reconnaître si le taux élevé de mortalité continue.

4.14 Pour les deux espèces, les calculs de rendement-par-recrue ont indiqué que des augmentations seraient obtenues par l'accroissement de l'âge à la première capture ou par la réduction de la mortalité due à la pêche. De substantielles réductions de la mortalité par pêche, même si elles descendaient à moins d'environ 20% des niveaux actuels, n'entraîneraient pas une grande diminution du rendement-par-recrue et augmenteraient le stock géniteur.

*Notothenia gibberifrons*

4.15 Une nette tendance ascendante s'est produite en ce qui concerne la mortalité totale telle qu'elle a été estimée à partir des longueurs moyennes, allant d'environ 0,1 en 1975/76 à 0,3 ou plus après 1981. Cela paraît presque certainement dû à l'augmentation des captures: les prises étaient négligeables avant 1975. Les données suggèrent que les valeurs présentes de F et M avoisinent respectivement 0,2 et 0,1. Il paraît probable que la mortalité par pêche (moyenne sur plusieurs années) dépasse largement la mortalité naturelle. Ce taux élevé de pêche risque à la longue de nuire au stock. Il a été noté que cette espèce constitue surtout une prise accessoire.

4.16 Il a été noté que les chiffres de la PUE pour cette espèce, qui sont fournis au Tableau 2 du rapport du Groupe de Travail (Annexe 4), indiquaient un déclin continu de 1978 à 1984. Cependant, M. Slosarczyk (Pologne) a fait remarquer qu'il ne s'agissait pas d'une série homogène. Les données pour 1978-1980 étaient basées sur le chalutage de fond, et celles de 1982 et de 1984 sur le chalutage mésopélagique. Bien qu'il existe toujours des tendances décroissantes pour chaque sous-série, cette observation remet quelque peu en question la validité de la tendance d'ensemble en tant que mesure réelle de modification de la biomasse. Cela a néanmoins mis en relief l'importance qu'il y avait à déclarer les données de prise et d'effort de manière aussi détaillée que possible.

*Dissostichus eleginoides*

4.17 Dans son rapport de 1984, le Groupe de Travail avait placé cette espèce sur la liste des espèces pour lesquelles des mesures d'aménagement étaient nécessaires, mais ne l'a pas examinée au cours de sa réunion de 1985. La répartition de ces poissons, capturés principalement dans les eaux profondes, semble être sporadique. Les prises totales ont été faibles, et composées surtout de juvéniles.

Autres espèces

4.18 Dans son rapport précédent (SC-CAMLR-III, par. 7.12), le Comité avait exprimé une certaine inquiétude en ce qui concerne les stocks de *Pseudochaenichthys georgianus* autour de la Géorgie du Sud. Les données sont trop peu nombreuses pour faire apparaître de nettes tendances en ce qui

concerne P. georgianus. La situation est la même pour Chaenocephalus aceratus. Les données transmises pour ces deux espèces étaient faibles, sauf en 1977/78, où 13 000 tonnes de P. georgianus ont été déclarées. Il se peut qu'une certaine proportion des prises de ces espèces fasse partie des importantes prises déclarées d'espèces non-identifiées.

4.19 Les données disponibles semblent encore insuffisantes pour permettre une évaluation précise.

Kerguelen

Notothenia rossii

4.20 Le déclin de ce stock s'est poursuivi et l'on trouve certains indices montrant que le recrutement a été affecté de façon négative. Les prises annuelles moyennes d'environ 5 000 tonnes depuis 1980 ont été plus élevées que le taux de recrutement.

Champscephalus gunnari

4.21 L'analyse de l'âge et de la longueur de cette espèce dont la longévité est relativement faible montre qu'il existe de grandes variations dans l'importance numérique de la classe d'âge. En 1979 est née une forte cohorte qui est à l'origine des prises importantes réalisées lors des saisons 1981/82 et 1982/83; mais elle s'est maintenant raréfiée. Les informations concernant la saison 1984/85 suggèrent que la cohorte de 1982 est également bonne. Le taux de mortalité relativement élevé laisse à penser que la mortalité par pêche est assez importante, mais rien ne permet d'affirmer que cela affecte le recrutement.

Notothenia squamifrons

4.22 Les prises récentes ont été bien inférieures aux prises record de 26 500 et 51 000 tonnes effectuées au cours des saisons 1970/71 et 1971/72. Cependant rien ne permet de déterminer s'il s'est produit un déclin de la biomasse, ou bien si la diminution de la capture est plutôt due à un ralentissement de l'effort de pêche portant sur une espèce qui présente, sur le plan commercial, moins d'intérêt que N. rossii.

4.23 Il a été noté qu'il existait peu de données disponibles sur les opérations de pêche antérieures à 1979. Ces données, en particulier les séries de données d'âge et de longueur, seraient nécessaires à une étude à long terme de la pêche et à l'acquisition d'évaluations améliorées sur le rendement admissible.

#### Autres Régions dans l'Atlantique Sud

4.24 Vu que peu de données avaient été déclarées à la Commission, le Groupe de Travail n'a pas tenté d'évaluer les stocks dans d'autres secteurs de la région de l'Atlantique Sud. Les prises totales déclarées pour la région de la Péninsule et les Orcades du Sud (sous-zones 48.1-48.2) jusqu'à la saison 1982/83 (y compris les déclarations incomplètes pour la saison 1983/84) ont été respectivement de 80 000 tonnes et 200 000 tonnes environ, chiffres qui comprennent les estimations des prises provenant des sous-zones pour lesquelles la sous-zone de capture n'avait pas été identifiée dans les rapports d'origine. Ces prises comprennent la capture record de 18 800 tonnes de N. rossii pour la sous-zone Péninsulaire en 1979/80, et de 150 000 tonnes de C. gunnari pour la sous-zone des Orcades du Sud en 1977/78. L'URSS a déclaré la capture de 12 300 tonnes d'espèces non-identifiées pour la région des Orcades du Sud en 1981/82, mais hormis cela les prises récentes ont été faibles. Les prises déclarées en 1983/84 pour la sous-zone 48.2 ont été de l'ordre de 12 000 tonnes (principalement N. gibberifrons). Aucune prise n'a été déclarée pour 48.1 cette même saison.

4.25 Les données disponibles n'ont pas permis d'évaluer ces stocks, mais il a été signalé que, pour ce qui concerne la Géorgie du Sud et les Kerguelen, une ou deux saisons de prises relativement élevées avaient suffi à sérieusement amoindrir les stocks de N. rossii.

#### PRISES ACCESSOIRES DANS LA PECHE DU KRILL

4.26 Le Comité a noté que des quantités de petits poissons avaient été parfois capturés dans les chaluts de krill sur les plateaux continentaux, et cela risquait d'entraîner un problème d'aménagement.

4.27 Dans la Géorgie du Sud et dans la région de la Baie de Prydz, les prises accidentelles de petits poissons sont rares ou nulles dans les eaux profondes, mais elles tendent à augmenter à mesure que l'on traverse le plateau et dans certaines régions du plateau; par exemple, près des Roches de Clark (Clark Rocks) au sud-est de la Géorgie du Sud, trois traits de chalut effectués par un navire de la RFA contenaient un nombre important de petits poissons. Divers documents publiés indiquent que les poissons à l'état post-larval avancé et juvéniles (groupes d'âge 0 et 1), qui se nourrissent de krill sub-adulte, se trouvent dans les régions où les concentrations de krill sont exploitées par les pêcheries. Le travail effectué au cours de FIBEX et SIBEX a confirmé en partie ces indications, mais il a par la même occasion suggéré certaines solutions à ce problème.

4.28 Dans la pêche commerciale du krill, des prises accidentelles de petits poissons peuvent entraver le traitement de la prise. On évite donc les lieux de prise accidentelle élevée, et l'incidence de ce type de prise dans les pêcheries commerciales est par le fait même très peu élevée, surtout pour les opérations de pêche en eau profonde, telles que celles menées par les Japonais.

4.29 Le Comité a par conséquent estimé que les prises accidentelles au cours de la pêche du krill n'étaient pas, pour le moment, un problème d'aménagement. Les poissons semblent être en plus grand nombre sur les plateaux continentaux, et dans des regroupements quelque peu dispersés de krill immature. En évitant, au cours de la pêche du krill, les eaux peu profondes du littoral et les regroupements dispersés de krill immature, on devrait pouvoir, dans les conditions actuelles, protéger les poissons juvéniles à l'état post-larval. Toutefois, le Comité a pensé que l'examen de cette question devait être poursuivi et qu'il était nécessaire d'encourager des recherches complémentaires. Les résultats des études nouvelles et actuelles, y compris les résultats du travail SIBEX, devront être déclarés au Comité.



AVIS PRESENTE A LA COMMISSION

Commentaires d'ordre général sur la réglementation du maillage

4.30 Le Groupe de Travail ad hoc ne disposait d'aucune observation directe sur la sélectivité des poissons antarctiques, et par conséquent il n'a pu spécifier quelle serait la taille précise du maillage correspondant à la taille requise des poissons à la première capture, ou aux tailles minimum des poissons.

4.31 Dans la zone de la Convention, les comparaisons entre les prises effectuées par les navires de recherche utilisant un maillage de petite taille et celles des flottes commerciales ont montré que, pour C. gunnari, les plus grandes tailles de maillage des filets commerciaux laissent échapper la classe de poissons de plus petite taille (environ 15 cm). En ce qui concerne les autres espèces, y compris N. rossii, une comparaison de l'ensemble des données ne fait pas apparaître une telle différence, les très petits poissons étant absents même des prises provenant de filets à maillage de petite taille. Cela suggère que les petits poissons sont absents des lieux de pêche commerciale et que toutes les tailles de poissons au large peuvent être retenues par les tailles de maillage utilisées à l'heure actuelle.

4.32 Le Comité a noté que, si une réglementation du maillage entre en vigueur, il convient de préciser la manière dont les tailles du maillage doivent être mesurées. Cette question a été examinée en détail par plusieurs autres commissions de pêche internationales. Il devrait être tiré profit de l'expérience de ces organismes et de leurs états membres lors de la détermination de spécifications appropriées pour la CCAMLR. La terminologie utilisée actuellement pour Kerguelen, et présentée dans le rapport du Groupe de Travail (par. 44), pourrait servir de base à ces spécifications.

Etat des stocks

Géorgie du Sud

Notothenia rossii

4.33 Ce stock est très amoindri, et le seul espoir d'effectuer à l'avenir des captures substantielles repose sur la reconstitution du stock reproducteur. Les opérations de pêche directe sont à exclure, mais comme toute capture accidentelle entraînerait une aggravation du déclin de la réserve, des mesures visant à limiter le plus possible les prises accidentelles devront être prises. Du fait que les juvéniles jusqu'à 4 ou 5 ans environ sont répartis dans les régions du littoral, la protection de ces poissons est assurée par la fermeture de la zone côtière. Cependant, toutes les tailles de poissons adultes au large peuvent être retenues par les tailles du maillage actuellement utilisées, et il y aurait peu d'avantages à introduire des changements modérés sur la taille du maillage.

Champscephalus gunnari

4.34 Il semble que ce stock soit fortement exploité, bien que rien n'indique que le recrutement a été jusqu'ici affecté. Toute mesure qui augmenterait l'âge du recrutement (par exemple la taille du maillage), ou qui réduirait la mortalité par pêche (par exemple limites imposées à la capture annuelle, ou au nombre de navires en opération) devrait accroître le rendement-par-recrue. Des mesures de ce dernier type, en augmentant le nombre des classes d'âge contribuant de manière effective à la pêche, réduiraient la variabilité se produisant d'une année à l'autre, ainsi que la vulnérabilité de la pêche aux déclins du recrutement.

Notothenia gibberifrons

4.35 La présente mortalité par pêche, bien que due uniquement à la capture secondaire, paraît être assez élevée. Il semble qu'il serait bon de limiter le volume de la prise accessoire à un niveau aussi bas que possible.

4.36 Le Président du Groupe de Travail, le Docteur Hennemuth, a noté qu'aux termes de la Convention, surtout de l'Article II, le Comité avait la responsabilité de recommander que soient prises les mesures de conservation propres à repeupler les stocks amoindris tels que ceux de N. rossii, bien que ce soit à la Commission, sur avis du Comité Scientifique, de décider des mesures spécifiques d'aménagement qui permettraient d'atteindre de la manière la plus satisfaisante cet objectif de conservation. Les problèmes se sont posés lorsqu'il s'est agi d'identifier les mesures les plus efficaces. Du fait de l'existence de prises secondaires, l'application des limites de prises pour les espèces individuelles aux autres espèces ne pourrait assurer une protection adéquate. Une réglementation concernant le maillage aurait peu d'effets sur les prises de N. rossii. La fermeture de certaines parties de toute la région, ou pendant une partie de la saison, pourrait en principe assurer cette protection mais il manquait l'information détaillée sur les prises par petites zones qui aurait permis de déterminer si la fermeture partielle de régions ou de saisons permettrait d'assurer une protection adéquate des stocks de N. rossii. En de telles circonstances, il semble que la fermeture totale soit la seule mesure propre à assurer d'une manière définitive la conservation de N. rossii, et que la Commission devait en être avisée.

4.37 Le Docteur Beddington (Royaume-Uni) a attiré l'attention sur la proposition faite par le Docteur Robertson (Nouvelle-Zélande) au cours de la réunion de 1984, et visant à fermer à tout chalutage commercial la zone 48.3 (SC-CAMLR-III par. 7.34 du rapport). Le Docteur J. Beddington a proposé que, vu l'état sans aucun doute extrêmement grave de N. rossii et l'absence de données adéquates pour déterminer l'efficacité d'autres mesures, la région de la Géorgie du Sud soit fermée indéfiniment jusqu'à ce que la Commission ait reçu une quantité de données suffisante pour estimer les niveaux de rendement acceptables.

4.38 Le Docteur Robertson (Nouvelle-Zélande), rappelant sa proposition de 1984, a déclaré qu'il apportait tout son appui à la proposition du Royaume-Uni portant sur la fermeture à toute pêche de la région de la Géorgie du Sud.

4.39 Le Docteur Sherman (Etats-Unis) a mis l'accent sur le fait que le Groupe de Travail avait souligné la gravité de l'état des stocks et la nécessité d'adopter une approche basée sur la conservation. Il a également apporté son appui à la proposition.

4.40 Mentionnant l'insuffisance du flot actuel d'informations en provenance des pêcheries commerciales ainsi que l'état d'apparente déplétion des stocks des espèces ichthyologiques importantes du point de vue commercial, déplétion indiquée par les données disponibles, M. D. Miller (Afrique du Sud) a déclaré qu'il appuyait la résolution visant à fermer la zone de la Géorgie du Sud (48.3) aux activités commerciales de pêche pendant une période d'au moins un an. Au cas où de nouvelles données viendraient à être disponibles, cette fermeture serait ré-examinée au plus tôt et la meilleure évaluation scientifique possible de l'état des stocks des poissons importants du point de vue commercial serait effectuée.

4.41 En appuyant la proposition, le Docteur Kock (RFA) a noté le grave déclin du recrutement de N. rossii, et l'obligation, aux termes de l'Article II, d'agir de manière à assurer la stabilité du recrutement.

4.42 Le Professeur Hureau (France) a également appuyé la proposition, et a remarqué que, vu le déclin similaire de N. rossii aux Kerguelen (58.5), il serait peut-être nécessaire de prendre des mesures du même ordre dans cette région.

4.43 Le Docteur Lubimova (URSS) a rappelé à l'attention du Comité la mesure de conservation radicale qui a consisté à fermer la zone de 12 milles autour de la Géorgie du Sud, mesure entrée en vigueur en avril 1985. Cette région fermée à la pêche comprend quelque 30% du plateau adjacent à l'île. Une mesure de ce genre permet d'assurer totalement la protection des éléments immatures de la population de N. rossii. Au cours de ces dernières années, la flotte soviétique n'a mené aucune opération de pêche dirigée sur la partie reproductrice de la population. Cela étant, rien ne justifie, du point de vue pratique, ni du point de vue scientifique, la fermeture de l'ensemble de la région de la Géorgie du Sud. Le Docteur Lubimova a proposé la continuation des mesures de conservation existantes adoptées par la Commission, y compris l'interdiction de pêche au chalut dirigée de N. rossii.

4.44 Le Docteur Shimadzu (Japon) a déclaré que la proposition lui posait également des problèmes. Il pensait que s'il existait des insuffisances dans la transmission des données, la marche à suivre serait de remettre les décisions à plus tard, afin d'encourager la déclaration des données, et d'examiner la question à nouveau l'année prochaine lorsque de meilleures données devraient être disponibles. Dans le cas où aucune donnée supplémentaire ne serait disponible lors de la prochaine session de la Commission, le Docteur Shimadzu était d'avis que la proposition mériterait alors d'être examinée très attentivement.

4.45 M. Marschoff (Argentine) a fait remarquer que les flottes de pêche ne capturaient jamais les derniers poissons d'un stock au cours d'une opération dirigée. L'extinction se produit lorsqu'une espèce est soit incapable de réaffirmer sa position dans l'écosystème, soit capturée de manière accessoire. Ce risque apparaît clairement dans le cas de Notothenia gibberifrons, et il existe suffisamment de données pour démontrer la nécessité d'une protection. La délégation de l'Argentine a par conséquent proposé la fermeture de la Géorgie du Sud à la pêche, et a rappelé sa position, exprimée lors de la troisième session, sur les mesures de conservation pour la zone 48.3. Cette position envisageait des mesures d'une portée plus vaste que celles qui ont été adoptées lors de la troisième session.

4.46 Le Docteur Ranke (RDA) a déclaré qu'il préférerait l'approche espèce par espèce. Il a noté que la Commission avait introduit un certain nombre de mesures lors de la session de 1984, y compris une limite de 12 milles, et que les effets de ces mesures n'avaient pas encore été déterminés. Il pensait qu'il serait prématuré d'introduire de nouvelles mesures, surtout des mesures générales et quelque peu prises au hasard, avant que les effets des mesures existantes aient été pleinement évalués.

4.47 Le Docteur Chittleborough (Australie) a exprimé son accord pour ce qui concerne la méthode par espèces, et a également convenu que celle-ci, conjointement avec des données adéquates, devrait conduire à un meilleur aménagement. Cependant, ayant noté le sévère déclin du recrutement, le Docteur Chittleborough pensait qu'il fallait agir de manière efficace pour assurer le maintien de l'équilibre dans l'écosystème. Il a par conséquent apporté son appui à la proposition visant à fermer la région de la Géorgie du Sud (48.3).

4.48 M. Slosarczyk a exprimé des doutes quant à la nécessité de prendre une mesure aussi sévère que celle proposée par le Royaume-Uni. Jusqu'à présent les principales captures dans cette zone consistaient en C. gunnari. Pour ce qui concerne les captures de cette espèce réalisées par la Pologne au moyen de chaluts pélagiques, la prise accessoire d'autres espèces était très faible. Pour C. gunnari, la mesure qui conviendrait le mieux serait une réglementation du maillage.

4.49 Le Docteur Ostvedt (Norvège) a remarqué que dans d'autres domaines l'expérience avait montré que la seule méthode capable de reconstituer les stocks sévèrement amoindris était une complète fermeture temporaire. Il a par conséquent accordé son appui à la proposition du Royaume-Uni. Le Docteur G. Duhamel (CEE) a également appuyé la proposition.

4.50 En résumé, le Comité a expressément invité la Commission à agir de manière à assurer la conservation et la protection des stocks amoindris de N. rossii, mais n'a pu se mettre d'accord sur les mesures additionnelles d'aménagement nécessaires pour garantir la conservation de cette espèce. Il a également attiré l'attention de la Commission sur les avantages en termes d'accroissement de rendement-par-recrue qui résulteraient de réductions portant sur la mortalité par pêche de C. gunnari et N. gibberifrons.

#### Kerguelen

4.51 Depuis 1979, un certain nombre de mesures de contrôle ont été progressivement mises en place par les autorités françaises. Ces mesures sont présentées dans le rapport de la réunion de 1984 du Comité Scientifique (SC-CAMLR-III, par. 7.22). Cependant, le Groupe de Travail a noté que les mesures de contrôle actuelles semblent avoir été prises trop tard pour éviter le déclin initial des stocks, et qu'il s'était produit un accroissement du déclin du stock de N. rossii au cours de ces dernières années. Le Comité était d'avis que le renforcement de ces mesures devait être pris en considération. Il a pensé qu'il pourrait également être utile d'analyser les données d'âge et de longueur pour C. gunnari afin de déterminer si, pour améliorer le rendement-par-recrue, il serait préférable de réduire l'intensité de la pêche ou d'augmenter la taille à la première capture.

4.52 A la lumière du déclin du stock de N. rossii, le Comité a pensé que de nouvelles mesures étaient nécessaires, et par conséquent il a recommandé que soit appliquée une interdiction de la pêche directe de N. rossii dans la région des Kerguelen (58.5), jusqu'au moment où il apparaîtrait clairement que les stocks auraient été reconstitués et pourraient admettre une exploitation dirigée importante. Il a noté que les statistiques détaillées de prise et d'effort indiquaient que les opérations de pêche dans la région étaient largement mono-spécifiques et que la prise secondaire de N. rossii au cours de la pêche serait très faible. Une interdiction portant sur N. rossii devrait donc comporter une réduction des limites globales des prises imposées par la France afin de permettre l'élimination de N. rossii du total. Prenant acte de la mesure de réglementation actuellement imposée par la France, il a été proposé d'interdire toute activité de pêche dans la zone 58.6 (Iles Crozet).

4.53 Au cours de l'adoption du rapport définitif du Comité, la Délégation de l'URSS a réservé sa position pour ce qui concerne les recommandations du Comité sur la zone des Kerguelen (58.5) jusqu'à ce que soient fournies des informations scientifiques supplémentaires sur l'état des stocks dans cette région.

4.54 Le Comité a noté que la France et l'URSS prévoyaient d'entreprendre des recherches scientifiques en collaboration.

#### Autres sous-zones du secteur atlantique

4.55 Aucune évaluation détaillée n'a été effectuée en ce qui concerne ces sous-zones. Les prises ont été importantes dans les sous-zones 48.1 (Péninsule) et 48.2 (Orcaïdes du Sud) dans le passé au cours de quelques saisons, mais les captures actuelles sont peu élevées. L'expérience acquise dans les autres sous-zones a montré que les stocks antarctiques étaient sensibles à l'exploitation et que les stocks de N. rossii pouvaient être amoindris par une seule saison de pêche intense. L'on a donc fait remarquer, avec une certaine inquiétude, que N. rossii était peut-être déjà affecté, et qu'il était possible que d'autres espèces le soient aussi. Cette inquiétude a également été exprimée en ce qui concerne les effets possibles sur ces stocks d'un effort de pêche supplémentaire et incontrôlé dans ces sous-zones par les navires détournés de la Géorgie du Sud ou des Kerguelen à la suite de la prise de mesures d'aménagement dans ces zones.

4.56 Certaines délégations ont tenu compte des exemples de pêche incontrôlée que l'on a pu observer dans d'autres régions, et de la nécessité de conserver un équilibre entre l'effort de pêche et la capacité productrice de la ressource. D'après le Docteur Tomo (Argentine), il existait suffisamment de preuves scientifiques pour démontrer le besoin de contrôler d'une façon ou d'une autre la pêche excessive, même si les données sont insuffisantes pour permettre de spécifier avec précision quelle serait la meilleure méthode possible de contrôle.

4.57 Quatre types d'actions ont été envisagés:

- (a) fermeture totale de toute nouvelle pêcherie commerciale dans les sous-zones 48.1 et 48.2 jusqu'à ce que les données des pêcheries pour les années précédentes aient été analysées afin de déterminer les limites de prise admissible;
- (b) fermeture de la pêche dirigée de N. rossi dans les sous-zones 48.1 et 48.2;
- (c) limite imposée à titre de précaution, peut-être 10 000 tonnes (c'est-à-dire environ le niveau de quelques années récentes), sur les prises annuelles totales dans ces deux sous-zones;
- (d) fermeture de la région située à moins de 12 milles marins des côtes dans les sous-zones 48.1 et 48.2 pour ce qui est de la pêche commerciale.

4.58 Dans une grande partie de la région considérée, le plateau continental est très étroit, inférieur à 12 milles marins à de nombreux endroits. La fermeture d'une zone de 12 milles pourrait donc avoir les mêmes effets qu'une fermeture complète.

4.59 Certains membres ont pensé que, en attendant la présentation et l'analyse des données des pêcheries passées, la fermeture était le seul moyen d'éviter que les stocks ne courent d'autres risques, et qu'il n'y avait pas suffisamment de données pour montrer si d'autres mesures seraient efficaces. D'autres membres ont présenté des objections concernant les mesures proposées et ont estimé qu'on ne disposait pas, à présent, d'évidence scientifique



suffisante pour justifier une mesure aussi draconienne.

4.60 Un certain nombre de délégués ont exprimé l'avis que la fermeture de la pêche dirigée de N. rossii serait la mesure qui se concentrerait le plus spécifiquement sur ce qui semble correspondre aux besoins spéciaux de cette espèce. Cependant, étant donné l'occurrence possible de prise accidentelle, elle pourrait en elle-même ne pas être suffisante pour assurer la conservation de N. rossii. Elle n'est pas non plus parvenue à protéger les autres espèces qui pourraient être affectées par des opérations de pêche non-contrôlées.

4.61 Le Docteur Robertson (Nouvelle-Zélande) a suggéré que, par précaution, des quotas devraient être établis pour toutes les autres régions de l'Antarctique afin de prévenir l'exploitation intensive jusqu'à ce que les recherches permettent d'établir les niveaux admissibles de l'exploitation. Dans plusieurs régions en dehors de l'Antarctique, les autorités chargées de l'aménagement ont trouvé que l'imposition de quotas à titre de précaution, ou de limites de prise était une façon utile de contrôler l'effort excessif de pêche en attendant les évaluations détaillées sur le stock. Certains délégués ont également noté que cette approche pourrait présenter des avantages dans la zone de la Convention, non seulement dans les sous-zones 48.1 et 48.2, mais aussi dans d'autres régions où aucune pêche n'a jusqu'à présent été effectuée. L'on n'a cependant abouti à aucun accord sur ce qui, dans les circonstances présentes, constituerait des limites de précaution appropriées dans les sous-zones de l'Atlantique Sud.

4.62 Au cours de la discussion qui a suivi, il a été souligné que dans un but de réglementation, il était souhaitable de spécifier clairement de quelle zone il était question. Dans certaines déclarations, la région de la Géorgie du Sud a été considérée comme correspondant exactement à la sous-zone statistique 48.3. Il en a été de même pour la zone des Kerguelen (58.5), celle de la Péninsule (48.1) et celle des Orcades du Sud (48.2). On a cependant pris note du fait que ces sous-zones représentaient souvent des secteurs marins bien plus étendus que la répartition géographique des poissons. Certains délégués ont exprimé l'opinion selon laquelle une définition plus étroite, par exemple les eaux de moins de 1000 m. de profondeur, pourrait donc être souhaitable. Le Docteur Marschoff (Argentine) pensait que la zone s'étendant de la côte jusqu'à 24 milles au large serait appropriée. On a considéré qu'une décision finale sur cette question devrait être prise par

la Commission en prenant en ligne de compte les aspects juridiques de mise en vigueur et d'autres questions non-scientifiques.

4.63 La délégation de l'URSS a fait remarquer que les conclusions et les propositions contenues aux paragraphes 4.55 - 4.62 n'étaient pas basées sur les données spécifiques. Aucune donnée ayant trait aux zones 48.1 et 48.2 n'a été analysée par le Groupe de Travail ni par le Comité, et par conséquent les mesures de conservation proposées ne sont nullement justifiées et ne peuvent être acceptées par la délégation de l'URSS. La délégation a proposé de réexaminer cette question après que le Comité Scientifique aura reçu les données appropriées et que celles-ci auront été analysées.

#### Activités futures

4.64 Les évaluations des ressources dans les sous-zones de la Péninsule et des Orcades du Sud correspondent à un besoin urgent. Ce travail entrerait dans les fonctions présentes du Groupe de Travail ad hoc chargé de l'évaluation des stocks ichthyologiques. Le Comité a donc recommandé que ce Groupe de Travail se réunisse, sous la direction du Docteur R. Hennemuth (Etats-Unis), et si possible durant la période d'inter-session, afin de se pencher tout spécialement sur le stock dans les sous-zones 48.1 et 48.2. Il est essentiel que le groupe ait à sa disposition toutes les informations concernant les activités de pêche dans ces sous-zones, y compris les données de composition de longueur et d'âge, ainsi que les statistiques détaillées de prise et d'effort. Ces besoins sont décrits de manière détaillée dans le rapport de l'année dernière (SC-CAMLR-III, Appendice III de l'Annexe 8).

4.65 L'expérience du Groupe de Travail a mis en évidence, lors de la récente réunion, la valeur d'un traitement systématique des données avant la session elle-même (voir Annexe 4, par. 54). Le Comité a donc estimé que les données devaient être déclarées bien avant la réunion, et faire l'objet d'une analyse préliminaire par le Secrétariat sous la direction du Président du Groupe de Travail. La date même de la réunion devrait être choisie, après consultation de ceux qui sont chargés de fournir les données, de manière à permettre une préparation adéquate. Il a également été noté que la réunion ne serait guère productive, et ne devrait pas avoir lieu, si les données adéquates n'étaient pas disponibles.

4.66 Le Comité a appuyé les suggestions du Groupe de Travail concernant des recherches complémentaires pour l'amélioration des évaluations et des avis sur l'aménagement. Les besoins relatifs au relevé et à la déclaration améliorés des données ont déjà été notés. Des recherches sur la sélectivité du maillage pour toutes les espèces de l'Antarctique sont aussi nécessaires, et les pays ont été expressément invités à effectuer ces expériences, au cours de l'année prochaine si possible. Des relevés portant sur le poisson juvénile, surtout N. rossii dans les eaux côtières de la Géorgie du Sud afin de contrôler les changements dans le recrutement, seraient également très utiles. Il a été noté que la référence, faite dans le rapport du Groupe de Travail (Annexe 4, par. 22), aux relevés précédents de N. rossii juvénile effectués par les scientifiques soviétiques, était le résultat d'un malentendu. Les relevés en question avaient en fait porté sur d'autres espèces.

4.67 Le besoin de consultation directe entre ceux qui s'occupent de déterminer l'âge à partir des écailles ou des otolithes a été souligné. Le Comité espère que les mesures permettant à ces consultations d'avoir lieu pourront être prises et que, dans la mesure du possible, les scientifiques soviétiques, absents au séminaire BIOMASS précédent sur la détermination de l'âge, pourront y participer. Le Comité a proposé d'organiser ce séminaire à Moscou ou à Riga (URSS). Le Docteur Lubimova a été invitée à préparer l'organisation de ce séminaire.

#### RESUME DES AVIS PRESENTES A LA COMMISSION

##### Géorgie du Sud

4.68 Le stock de N. rossii dans la zone de la Géorgie du Sud (48.3) est sévèrement amoindri; en conséquence les captures accidentelles et directes devraient être réduites jusqu'à ce qu'elles se rapprochent autant que possible de zéro, et ce, tant que les résultats des études expérimentales de pêche n'auront pas indiqué une reconstitution des stocks.

4.69 La capture de N. rossii dans la zone de la Géorgie du Sud (48.3) pourrait être réduite, mais non pas éliminée, par la continuation, voire l'expansion des mesures de conservation réglementant les activités de pêche dans cette zone.

4.70 Du fait d'incertitudes concernant la nature et la sélectivité des pêcheries, ainsi que la séparation possible des classes d'âge dans cette zone, une fermeture totale de la pêche dans la zone de la Géorgie du Sud (48.3) semble être la seule solution pour éviter toute capture de N. rossii.

4.71 On pourrait s'attendre à des améliorations en termes de rendement-par-recrue de C. gunnari à la suite de mesures qui augmenteraient l'âge de recrutement (par exemple taille du maillage), ou qui réduiraient le niveau de mortalité (par exemple limitation des captures annuelles, ou du nombre de navires participant aux opérations de pêche).

4.72 Le niveau actuel de mortalité par pêche de N. gibberifrons, bien que dû exclusivement aux prises accidentelles, semble élevé. Il paraîtrait souhaitable de conserver la prise accidentelle au plus bas niveau possible.

#### Kerguelen

4.73 Le stock de N. rossii aux Kerguelen est en déclin; les prises dans la zone 58.5 devraient donc à l'avenir être réduites au niveau le plus près possible de zéro jusqu'à ce que les résultats obtenus à la suite des études expérimentales de pêche indiquent une reconstitution du stock.

4.74 Etant donné que la distribution de N. rossii autour des Kerguelen (58.5) est relativement bien déterminée, la capture de cette espèce peut être éliminée par une interdiction de pêche dirigée.

#### Autres sous-zones

4.75 Les données disponibles sont insuffisantes pour estimer les rendements admissibles, ou pour déterminer si des stocks de poissons ont été amoindris dans les zones en dehors de celles de la Géorgie du Sud et des Kerguelen. Des mesures de limitation de la pêche dans les zones de la Géorgie du Sud et des Iles Kerguelen pourraient résulter en une augmentation de l'effort de pêche dans ces autres zones.

4.76 Afin d'éviter une surexploitation, il serait souhaitable d'établir des mesures limitant les activités de pêche dans ces zones jusqu'à ce que les données soient suffisantes pour évaluer la productivité de la pêche dans ces zones.

#### Activités Futures

4.77 Le paragraphe 4.76 indique qu'il existe un besoin urgent d'évaluer les ressources de poissons à nageoires dans le voisinage de la Péninsule Antarctique et des Iles Orcades du Sud. Le Groupe de Travail sur l'évaluation des stocks ichthyologiques devra se réunir au cours de la période d'intersession pour étudier d'une manière détaillée les stocks de poissons à nageoires dans ces sous-zones.

4.78 Afin d'accomplir cette tâche, il est essentiel que le Groupe de Travail soit en possession de tous les renseignements concernant les activités de pêche antérieures dans ces sous-zones, y compris les données de répartition des fréquences de longueurs et d'âges, et les statistiques détaillées de prise et d'effort.

4.79 La Commission devra prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que ces données seront fournies au Secrétariat (Groupe de Travail) au plus tard 60 jours avant la réunion.

4.80 Des recherches plus avancées sur la sélectivité des maillages et autres questions sont nécessaires pour améliorer les conseils concernant les évaluations et l'aménagement. Les pays membres sont expressément invités à effectuer de telles recherches, si possible dans le courant de l'année prochaine.

4.81 La nécessité de consultations directes entre les scientifiques qui s'intéressent à la détermination de l'âge à partir des écailles ou des otolithes a été soulignée. On a proposé de réunir ce Séminaire à Moscou ou Riga (URSS). Le Docteur Lubimova (URSS) a été invitée à veiller à l'organisation de ce Séminaire.

## RESSOURCES DE KRILL

### Utilisation de la PUE pour l'évaluation de l'abondance de krill

5.1 Le Docteur W. Ranke (RDA), Responsable de la réunion, a présenté le rapport du "Séminaire chargé d'étudier la PUE pour le krill" (Annexe 6). Vu certaines circonstances imprévues, il n'avait pu être présent pour la première partie de la réunion et il a remercié le Docteur I. Everson (Royaume-Uni) d'avoir présidé la réunion pendant cette période. Il a aussi remercié M. D. Miller (Afrique du Sud) pour avoir préparé un compte rendu compréhensif de la réunion.

5.2 Le Groupe de Travail a examiné comment les données de la PUE avaient été utilisées dans d'autres pêcheries et il a cherché des parallèles dans les pêcheries de krill.

5.3 La pêche de krill japonaise, au moins durant la pleine saison de pêche, paraît présenter des caractéristiques telles que la prise par unité de durée du trait peut être utilisée comme indice de densité locale. Bien que pertinent pour les environs immédiats du navire ou de la flotte de pêche ou peut-être de plus grandes régions, cet indice pourrait être difficile à appliquer à de plus grandes régions sans informations supplémentaires telles que durée de reconnaissance et distance entre les concentrations de krill.

5.4 La stratégie des pêcheries soviétiques est différente de celle des Japonais et bien que l'abondance locale puisse être estimée de la même façon, les procédures d'opérations différentes nécessitent des procédures d'analyse différentes afin de fournir des évaluations d'abondance pour des régions plus grandes.

5.5 Il existe un éventail de rapports possibles entre la PUE et la densité générale du krill. Afin d'explorer cet éventail et, en particulier, afin d'identifier le type de données d'effort qui reflétera correctement les rapports entre la PUE et l'abondance, le Groupe de Travail a recommandé une étude exploratoire par simulation. Les attributions proposées étaient, en termes généraux:

- (a) Développer un modèle simulant une population de krill capable d'engendrer un éventail des formes spatiales de la répartition du krill et de celles de sa dynamique démographique;
- (b) Développer un modèle des opérations de pêche capable de simuler un éventail de stratégies de pêche;
- (c) Combiner les modèles (a) et (b) de manière à explorer les rapports entre les diverses mesures de PUE et les changements dans l'abondance simulée du krill;
- (d) En outre, étudier comment les données de prise et d'effort pourraient être combinées avec des données provenant d'études indépendantes basées sur les méthodes hydroacoustiques ou sur des opérations de recherche au chalut, afin d'obtenir un indice d'abondance applicable à des zones plus étendues.

5.6 Il a été convenu que l'ensemble des données acoustiques BIOMASS pourrait offrir des informations de valeur sur la répartition spatiale des bancs de krill. Des projets de séminaires BIOMASS portant sur cette question ont donc été favorablement accueillis.

5.7 Le Comité Scientifique a pleinement accepté le besoin d'une telle étude par simulation et il a recommandé la procédure suivante en vue de son application:

- (i) Confier au Docteur J. Beddington (Royaume-Uni) la responsabilité d'ensemble du projet;
- (ii) Employer, aux frais de la CCAMLR, un (ou des) conseiller (s) ayant de l'expérience professionnelle dans l'utilisation de modèles et les analyses statistiques complexes nécessaires à cette étude;
- (iii) Au départ, le Docteur Beddington correspondrait avec les experts du Japon, de l'URSS et d'autres pays pêcheurs, ainsi qu'avec d'autres membres désirant y participer;

- (iv) Les membres participant à cette étude devront s'assurer que les données nécessaires soient transmises au séminaire mentionné au paragraphe (vi) ci-dessous, et ils sont encouragés à entreprendre les études appropriées dans le cadre de leurs programmes de recherches nationaux;
- (v) Il est proposé que le Docteur Beddington organise des visites en URSS et au Japon et, au cas où cela serait nécessaire, dans d'autres pays pêcheurs, pour travailler avec les experts nommés par les pays afin de les aider dans les tâches définies au paragraphe 5.5;
- (vi) Qu'un dernier séminaire, sous la responsabilité du Docteur Beddington, se tienne pour une période de deux semaines à Hobart ou à un autre endroit approprié;
- (vii) Les implications budgétaires de ce programme sont que les membres devront y participer à leurs propres frais. L'invitation du (des) conseiller (s) et les autres services seront financés par la Commission;
- (viii) Un rapport provisoire devra être présenté à la prochaine réunion du Comité Scientifique en 1986 et un rapport définitif à la réunion de 1987;
- (ix) Les rapports nécessiteront un examen et une discussion technique au Comité Scientifique, conduisant à la formulation des besoins spécifiques en données pour l'estimation de l'abondance du krill par la PUE ou par les méthodes à base de relevés.

5.8 Il s'est produit une certaine confusion en ce qui concerne la liste appropriée de données de base à recueillir. Le Séminaire chargé d'étudier la PUE pour le krill avait utilisé, comme servant de base à la discussion, une liste acceptée à la Réunion de Woods Hole (SC-CAMLR-III, Annexe 6), et non la version révisée qui figure à l'Appendice 6 de SC-CAMLR-III. Il a été convenu que la première liste, révisée par le Séminaire à la lumière de ses besoins



spécifiques, devrait être utilisée. Les variables sont indiquées ci-dessous au paragraphe 5.9 (i) - (iv).

5.9 Afin de permettre aux experts d'entreprendre des études théoriques sur les méthodes d'application du temps de reconnaissance et des données de la PUE pour l'évaluation de l'abondance du krill sur de grandes régions, les pays pêcheurs de krill sont priés de présenter les relevés de données ci-dessous (couvrant, par exemple, les opérations d'une flotte sur deux saisons). Cependant, il a été tenu compte du fait que les données soviétiques ne pouvaient actuellement être obtenues qu'à partir des navires de recherche.

(i) Description du navire

- nom du navire
- type de navire
- numéro d'immatriculation et port d'immatriculation
- nationalité du navire
- jauge brute
- longueur totale (en mètres)
- puissance maximale sur l'arbre (kW au ... tour/min ou puissance en chevaux)

(ii) Description de l'engin de pêche

- type de chalut (conforme à la nomenclature de la FAO)
- numéro de code pour le type de chalut
- ouverture du filet ou longueur de la chaîne et de la corde de tête (en mètres)
- superficie réelle de l'ouverture
- taille du maillage au raban de cul (en mm étirés)
- taille du maillage du voile (en mm)
- équipement acoustique sous-marin, sondeurs acoustiques (types et fréquences), sonar (types et fréquences), netsonde (oui/non)

(iii) Informations sur le chalutage

- date
- position au début de la pêche (en degrés et minutes)
- heure au début de la pêche (en heures et minutes GMT; si heure locale, indiquer les différences avec GMT)
- heure de la fin de la pêche (avant la remontée du chalut)
- profondeur de la pêche (m) (uniquement dans le cas de chalut mésopélagique)
- direction du chalutage (si le trajet est modifié en cours de chalutage, indiquer la direction de la partie la plus longue du trajet)
- vitesse de chalutage (noeuds)
- commentaires sur la performance de l'engin de pêche

(iv) Registre des captures pour chaque trait de chalut

- prise totale prévue (kg)
- composition approximative de l'espèce (pourcentage du total)
- poids (kg) du krill
- taille moyenne du krill (mm) ou catégories de tailles commerciales (par exemple, petit, moyen, large).

5.10 Vu l'objectif spécifique du Groupe de Travail sur la PUE pour le krill, la Commission n'a reçu aucun avis sur les mesures de réglementation.

5.11 L'attention de la Commission a été attirée sur certains besoins constants en données et en particulier sur la nécessité de:

- (a) Continuer la collecte de données de prise et effort conformément à la pratique nationale actuellement en vigueur;
- (b) Faire le maximum pour relever les données indiquées au paragraphe 5.9 de façon systématique;
- (c) Relever les données des navires de recherche sur la pêche intégrées aux données de prise des flottes de pêche dans tous les cas possibles.

5.12 A des fins d'étude par simulation, les navires resteraient anonymes et les locations précises ne seraient pas identifiées.

5.13 En adoptant le rapport, le Comité Scientifique a noté les dispositions concernant la transmission de données sur le milieu présentées dans SC-CAMLR-III, Appendice 6, et il a recommandé que ces données soient relevées dans la mesure du possible.

5.14 Le Comité Scientifique a indiqué qu'il espérait, à l'avenir, pouvoir conseiller la Commission grâce aux projets de travaux scientifiques concernant ce problème. Ces conseils porteraient sur la déclaration régulière des données de prise et d'effort pour le krill.

#### Autres méthodes d'estimation de l'abondance du krill

5.15 Le Groupe de Spécialistes du SCAR sur les écosystèmes de l'océan Austral et leurs ressources vivantes a fait parvenir à l'avance au Comité Scientifique une copie du rapport sur le Séminaire acoustique post-FIBEX, qui s'est tenu à Francfort en septembre 1984. Ce rapport soulignait plusieurs points importants qui ont été notés et examinés:

- (a) Les analyses statistiques ont été précisées de façon à tirer le maximum du type d'étude.
- (b) Seules les données recueillies qui sont pertinentes au type d'étude ont été utilisées au cours de l'analyse.
- (c) L'examen détaillé par les groupes nationaux de leurs données en ce qui concerne les constantes de calibrage a entraîné la révision de nombreuses valeurs du volume moyen de l'intensité de rétrodiffusion (MVRS).
- (d) Une révision des rapports entre la force de la cible et la taille a été présentée.

5.16 L'effet réel de tous ces changements est que la biomasse estimée de krill dans la région de FIBEX ne correspond maintenant qu'à un onzième de la valeur initialement estimée. En outre, la valeur est très inférieure à ce qu'on pourrait attendre en comparaison avec les renseignements concernant la consommation de krill par les prédateurs, l'évaluation de production de krill basée sur les rapports de conversion provenant de la production primaire, et la pêche actuelle. Vu cette disparité, il a été considéré qu'un nouvel examen de toutes ces évaluations était essentiel.

5.17 Le Comité a noté avec plaisir qu'un projet indépendant visant à étudier tous les aspects de la force de la cible était actuellement à l'étude.

5.18 L'étude FIBEX n'a pas évalué le krill dispersé ou présent près de la surface. Certains programmes nationaux se penchent sur ces problèmes.

5.19 Le Comité Scientifique a reconnu qu'une plus grande précision était nécessaire pour les évaluations indirectes de l'abondance du krill, particulièrement en ce qui concerne l'acquisition de variances relatives à divers paramètres d'évaluation.

5.20 Le rapport du Séminaire Acoustique post-FIBEX a été considéré comme étant une contribution de valeur à l'étude du krill; il a en effet fourni des procédures analytiques complètes, souligné les faiblesses de la méthodologie et apporté l'impulsion à des recherches complémentaires. Le Comité a estimé que BIOMASS devait être félicité pour le lancement et le financement du projet.

#### Information actuelle sur l'abondance du krill

5.21 La faible abondance de krill relevée dans le secteur atlantique au cours de la saison 1983/84 a fait l'objet d'une discussion (voir paragraphe 8.6 - 8.9 de SC-CAMLR-III). L'examen des données a indiqué que la cause en était la variabilité naturelle de la circulation des eaux, entraînant une faible abondance dans certains secteurs, telle la Géorgie du Sud. Les études complémentaires menées durant la saison 1984/85 ont montré que l'abondance du

krill était faible autour de l'Ile Eléphant et de la partie septentrionale du Détroit de Bransfield\* alors que de denses concentrations étaient observées au sud-est du Détroit de Bransfield et au large de l'Ile Joinville.

5.22 Dans la région de la Baie de Prydz, le krill était concentré vers le sud, à la différence des observations de FIBEX, où le krill était réparti sur toute la région.

5.23 On a considéré que les variations à court terme de l'abondance du krill constituaient un facteur-clé pour la compréhension des interactions concernant le krill au sein de l'écosystème. Le Comité Scientifique attend avec intérêt les résultats et les conclusions des études SIBEX.

#### Etat et tendances des pêcheries

5.24 Les statistiques sur l'ensemble des quantités débarquées de krill dans la zone de la Convention au cours des dernières années indiquent un net déclin: d'environ 528 000 tonnes en 1981/82 à 229 000 tonnes pour 1982/83, et seulement 128 000 tonnes environ en 1983/84.

5.25 Les quantités débarquées pour l'URSS étaient de 74000 tonnes en 1983/84. Ce chiffre est inférieur à celui des saisons précédentes, à cause de problèmes technologiques dans le traitement, et il est à prévoir que cela continue pendant les deux prochaines années.

5.26 Les quantités débarquées pour le Japon étaient de 49 531 tonnes en 1983/84, et descendirent à 39 000 tonnes en 1984/85 suite à une réduction du nombre de bateaux de pêche en opération. Cette réduction est principalement due à l'accroissement sur le marché de la concurrence avec *Euphausia pacifica* capturé autour du Japon.

\* Connu en Argentine sous le nom de Mar de la Flota.

5.27 Un résumé des prises nationales de krill est présenté ci-dessous (en tonnes):

<u>Pays pêcheur</u>	<u>Année fractionnée</u>	
	1982/83	1983/84
Chili	3752	1649
Japon	42282	49531
République de Corée	1959	2657
Pologne	360	0
URSS	180290	74381
TOTAL	<u>228643</u>	<u>74381</u>

#### Etude BIOMASS sur le krill

5.28 Le Comité Scientifique a été informé que l'étude BIOMASS sur le krill n'avait pas encore été complétée. Une partie devra être réécrite à la lumière des conclusions du Séminaire Acoustique post-FIBEX, alors que d'autres sections ne sont toujours pas rédigées. M. D. Miller coordonne actuellement le travail. Le Responsable du Groupe de Spécialistes du SCAR sur les écosystèmes de l'océan Austral et leurs ressources vivantes a adressé une demande au Président du Comité Scientifique afin de conclure un accord contractuel avec la CCAMLR en vue d'obtenir des fonds supplémentaires pour la publication de cette étude sur les ressources.

#### Sujets prioritaires pour la prochaine réunion

5.29 Plusieurs sujets concernant les recherches sur le krill ont été signalés comme pouvant faire l'objet de discussions lors de la prochaine réunion du Comité Scientifique. Il a été demandé aux Membres de les considérer et de fournir des documents généraux dans tous les cas où cela sera possible.

5.30 Les questions suivantes ont été jugées particulièrement importantes:

- a) Détermination de l'âge; croissance
- b) Séparation du stock
- c) Force de la cible
- d) Estimation de l'abondance du krill dispersé et près de la surface.

#### RESSOURCES DE CALMARS, LEUR ETAT ET LEUR ROLE DANS L'ECOSYSTEME ANTARCTIQUE

6.1 Le Comité a discuté cette question sur la base d'un document général préparé par le Secrétariat (SC-CAMLR-IV/6) et d'un examen des résultats de recherches soviétiques sur les calmars pélagiques (SC-CAMLR-IV/BG/18). Il avait également à sa disposition la section sur les céphalopodes antarctiques de l'examen général de la faune antarctique marine présenté par le Docteur J. Bengtson à la session de 1984 (SC-CAMLR-IV/BG/ 5). Le Président a indiqué que des informations utiles se trouvaient aussi dans le Rapport BIOMASS 33, le manuel BIOMASS 21 et les fiches provisoires d'identification des espèces de la FAO. Le Comité a apprécié les informations nombreuses et détaillées contenues dans le document soviétique, mais, le document ayant été distribué au Comité au moment où était discutée la question, le Comité regrette de n'avoir pu l'examiner avec attention.

6.2 Le Docteur Tomo (Argentine), se référant au Catalogue des espèces de la FAO (vol. 3), a indiqué que des opérations de pêche commerciale portant sur diverses espèces de calmars avaient lieu au nord de la zone de la Convention. Certaines de ces opérations étaient déjà intenses.

6.3 Dans la zone de la Convention, il n'y a pas à présent de pêche commerciale pour les céphalopodes. Etant donné les différences dans la composition des espèces et la répartition du calmar au nord et au sud de la Convergence, il paraît improbable que toute pêche commerciale de quelque importance se développe dans la zone de la Convention dans un proche avenir. Une certaine confusion avait eu lieu concernant les relevés statistiques des années précédentes, y compris une déclaration de quelques centaines de tonnes par le Japon en 1978. La délégation du Japon a promis de se pencher sur la question et de clarifier ses statistiques avant la prochaine session.

6.4 De nombreux mammifères et oiseaux de l'Antarctique se nourrissent de calmars. Pour beaucoup d'entre eux les calmars constituent l'élément principal du régime alimentaire, jouant par conséquent un rôle important au sein de l'écosystème antarctique. (Il a été noté que, dû à une erreur dans le document de départ, la version originale de SC-CAMLR-IV/6 a présenté une image inexacte de l'importance du calmar dans le régime alimentaire des poissons).

6.5 Le Comité a considéré qu'il était important d'encourager fortement la poursuite des recherches sur le calmar et son écologie. Il a noté que cette question avait été examinée en détail par le Groupe ad hoc BIOMASS sur l'écologie du calmar. La liste des priorités de recherche établie par ce Groupe est présentée au document SC-CAMLR-IV/6 (paragraphe 7), et la liste de ses recommandations est donnée à l'Annexe II de ce document. Le Comité a apprécié ces propositions et recommandations et a convenu qu'elles fournissaient une série de lignes directrices utiles pour les futures recherches sur le calmar. En particulier, le Comité a exprimé l'espoir que les pays concernés pourront prendre des mesures qui permettront de commencer dès que possible le traitement des données sur les céphalopodes recueillies au cours des expéditions DISCOVERY et ELTANIN.

#### AMENAGEMENT ET CONTROLE DE L'ECOSYSTEME

##### GROUPE DE TRAVAIL AD HOC CHARGE DU CONTROLE DE L'ECOSYSTEME

7.1 Le Docteur K. Kerry (Australie), Responsable du Groupe, a présenté le rapport du Groupe de Travail ad hoc sur le contrôle de l'écosystème (Annexe 7).

7.2 Le Groupe de Travail a défini les objectifs du contrôle de l'écosystème quant aux ressources marines vivantes de l'Antarctique comme suit:

"Détecter et relever tout changement important dans les composants critiques de l'écosystème afin d'avoir une base pour la conservation des ressources marines vivantes de l'Antarctique. Le système de contrôle devrait être conçu de manière à distinguer entre les



modifications dues à l'exploitation des espèces commerciales et celles dues aux variations, physiques et biologiques, du milieu".

7.3 Dans le cadre de l'objectif ainsi défini, le Groupe de Travail ad hoc a estimé que le contrôle de l'écosystème en ce qui concerne les ressources marines vivantes pourrait comprendre deux aspects:

- (a) le contrôle des paramètres d'espèces indicatrices sélectionnées (celles susceptibles d'enregistrer des changements importants dans les paramètres contrôlés) des phoques, oiseaux marins et baleines;
- (b) le contrôle des espèces exploitées (krill, poissons et calmars) et autres espèces présentant un changement, afin de permettre une meilleure compréhension de la nature et de la cause des changements observés.

7.4 Six espèces de pinnipèdes, oiseaux de mer et cétacés de l'Antarctique ont été identifiées comme constituant, potentiellement, les indicateurs les plus utiles des changements dans la disponibilité de nourriture. Ces espèces ont été choisies par le Groupe de Travail ad hoc en fonction d'une série de critères de sélection, prenant en considération des facteurs tels que la relation entre les espèces sélectionnées et les proies composantes clés, leur importance dans l'écosystème marin antarctique et la disponibilité de données de base. Les espèces choisies étaient:

- Phoques crabiers
- Manchots Adélie
- Manchots à jugulaire
- Gorfous macaroni
- Phoques à fourrure de l'Antarctique
- Petits rorquals

7.5 Parmi toutes les espèces de krill, poissons et calmars antarctiques examinées pour être retenues au sein des programmes de contrôle de l'écosystème, Euphausia superba, Pleurogramma antarcticum, ainsi que les premiers stades de la vie du poisson ont été considérés comme étant les plus étroitement et directement liés aux prédateurs identifiés.

7.6 Le petit rorqual a été examiné comme indicateur potentiel des effets de l'exploitation du krill, mais le Groupe de Travail après avoir pris note de la décision récente de la Commission Internationale de la Chasse à la Baleine (CIB) d'exiger l'arrêt momentané des expéditions commerciales de chasse à la baleine, ne lui a pas accordé une grande priorité dans le cadre qu'il avait établi. On a pris bonne note de la recommandation du Groupe, à savoir que le Comité Scientifique de la CCAMLR et la CIB se consultent pour déterminer si et comment les petits rorquals ou autres cétacés pouvaient servir d'indicateurs de la disponibilité de krill, ainsi que de l'état général de l'écosystème marin antarctique. Le Groupe a aussi recommandé que le Comité Scientifique se mette en rapport avec la CIB pour examiner l'état actuel des populations de baleines en Antarctique et les moyens par lesquels les tendances pourraient être contrôlées à l'avenir. Il a été convenu qu'une série de questions devrait donc être formulée dans ce sens par le Président du Comité Scientifique, puis transmise au Comité Scientifique de la CIB.

7.7 Des paramètres de contrôle pour chaque groupe d'espèces ont été proposés, en tenant compte du niveau trophique, du comportement, de la longévité de la sensibilité aux perturbations (naturelles ou non) et des possibilités de mesure.

7.8 On a estimé que la résolution temporelle et spatiale était d'une importance fondamentale dans le rassemblement et l'interprétation des données de contrôle. Ainsi le Groupe de Travail a défini les échelles des variables importantes concernant les prédateurs, les proies, l'environnement, et les interactions entre ces variables.

7.9 En utilisant des critères variés (par exemple l'influence de prédateurs spécifiques ou de groupes de prédateurs, la présence d'espèces favorables à un contrôle, la présence ou l'absence d'opérations de pêche), le Groupe de Travail a fait une évaluation des zones et sites pouvant convenir pour des programmes de contrôle de l'écosystème. Priorité de premier ordre a été accordée à la mise en place de programmes de contrôle intégrés dans certaines zones sélectionnées. Ces programmes devraient conjuguer la recherche directe et le contrôle des espèces sélectionnées de prédateurs et de proie en haute mer, dans les régions de banquise et à terre. De tels programmes devraient aussi englober un examen simultané de la dynamique

régionale prédateur-proie. Le Groupe de Travail a recommandé que la priorité soit donnée aux zones suivantes:

- Baie de Prydz
- Détroit de Bransfield\*
- Géorgie du Sud

7.10 D'autres sites choisis à des fins de contrôle englobent un vaste réseau de sites et zones propices aux efforts intensifs de recherche et de contrôle, proposés dans les zones prioritaires énoncées ci-dessus, et les sites d'intérêt particulier pour des recherches dirigées.

7.11 Le Groupe de Travail a également défini une approche pour l'implantation d'un régime de contrôle de l'écosystème qui a identifié des paramètres supplémentaires et un certain nombre de sujets divers de programmes de recherche futurs (particulièrement sur la dynamique prédateur-proie, et les études de télé-détection par satellite).

#### APPLICATION D'UN REGIME DE CONTROLE DE L'ECOSYSTEME MARIN ANTARCTIQUE

7.12 Tenant compte du rapport du Groupe de Travail ad hoc, le Comité Scientifique a reconnu l'importance d'un programme de contrôle à long terme portant sur la grande variabilité du krill et les effets éventuels sur ses principaux prédateurs. A cet égard, le Comité a pris note des questions soulevées dans un document soumis par l'URSS (SC-CAMLR-IV/13) traitant de la nécessité de concentrer les efforts de recherche conjoints dans les deux seules zones de: la Baie de Prydz et ses eaux adjacentes comprises entre 55° et 85°E; et la zone des Mers de Bellingshausen et Amundsen. Le choix des sites de contrôle reflèterait ainsi la zone de dominance du krill, de même que l'étendue de sa répartition. La télé-détection par satellite jouerait un rôle important dans une étude dirigée de ce genre. Les résultats de ces recherches devraient en fin de compte faciliter la détermination des niveaux d'exploitation des pêcheries, afin d'assurer le succès de la reproduction optimale des espèces dépendantes et voisines du krill. Le Comité a ainsi reconnu la

\* Connu en Argentine sous le nom de "Mar de la Flota"

nécessité urgente d'études pilotes sur les prédateurs et proies en termes d'observation des variables importantes identifiées par le Groupe de Travail ad hoc. Il a également été admis que des projets de recherche écologique dirigée sur les espèces importantes de prédateurs et de proies constituaient une condition préalable pour déterminer les variables indicatrices potentielles et les informations de base essentielles pour entreprendre des études de contrôle et en interpréter les résultats.

7.13 Compte tenu des dispositions générales (et particulièrement de la recommandation 4) du rapport du Groupe de Travail ad hoc chargé du contrôle de l'écosystème, ainsi que des conditions simultanées de contrôle des espèces prédatrices importantes, de leurs proies et de l'environnement, le Comité Scientifique a recommandé de former un "Groupe de Travail pour le Programme de Contrôle de l'Ecosystème de la CCAMLR".

7.14 Le Docteur K. Kerry (Australie) a été élu Responsable de ce groupe à l'unanimité. Les attributions de ce Groupe de Travail ont été convenues comme suit:

1. Elaborer, recommander, coordonner et assurer la continuité d'un programme multinational CCAMLR de contrôle de l'écosystème dans la zone de la Convention;
2. Identifier et recommander des projets de recherche, y compris des études théoriques pour faciliter la conception et l'évaluation des programmes de contrôle de l'écosystème recommandés;
3. Développer et recommander des méthodes pour le rassemblement, le stockage et l'analyse de données, y compris le format des données qui devront être remises à la CCAMLR;
4. Faciliter l'analyse des données, leur interprétation, et l'identification des conséquences pour l'aménagement;

5. Présenter un compte rendu de l'état des recherches lors de chaque réunion du Comité Scientifique, ainsi que des recommandations pour la continuation des travaux.

7.15 Afin d'accélérer la mise en oeuvre opérationnelle d'un programme de contrôle de l'écosystème le Comité Scientifique a convenu de prévoir une réunion d'intersession de ce groupe, d'une durée d'approximativement 6 jours en juin/juillet 1986. Il a également été convenu que le Responsable de ce Groupe de Travail établirait un Ordre du Jour détaillé, après avoir consulté d'autres membres du Comité au cours de la réunion actuelle, et par correspondance.

7.16 A la suite du document présenté par l'Australie à la Troisième Réunion du Comité Scientifique (SC-CAMLR-III/7), et prenant note de la tâche assignée au Groupe de Travail sur le contrôle de l'écosystème, la délégation de l'Australie a fixé le cadre d'un plan d'action pour un programme de contrôle international de l'écosystème portant spécifiquement sur le système existant dans la zone prioritaire de la Baie de Prydz. Ce document (SC-CAMLR-IV/10) constitue, aux yeux du Comité, un cadre utile dans lequel le Groupe de Travail sur le contrôle de l'écosystème pourrait conduire ses débats.

#### RESUME DES RECOMMANDATIONS POUR LE CONTROLE DE L'ECOSYSTEME

- 7.17 Le Comité Scientifique a convenu des recommandations suivantes:
- (1) Etablissement d'un Groupe de Travail pour le Programme de Contrôle de l'Ecosystème de la CCAMLR;
  - (2) Réunion du Groupe de Travail ci-dessus au cours de la période d'intersession;
  - (3) Communication d'une série de questions au Comité Scientifique de la CIB, afin d'évaluer la manière selon laquelle les tendances des populations amoindries pourraient être contrôlées et la possibilité d'utiliser les baleines comme éléments du contrôle de l'écosystème.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNEES

DONNEES EN COURS DE RASSEMBLEMENT

Inventaire des données de pêche commerciale

8.1 Le Comité a convenu que les données résumées figurant dans le document SC-CAMLR-IV/BG/8 devraient être mises à jour annuellement et présentées au Secrétariat. Chaque année, les nations membres devraient fournir ces informations sous forme résumée, mais elles devraient également s'assurer que les données d'origine sont stockées dans leur base de données nationale.

Directives pour le rassemblement de données de pêche

8.2 L'enregistrement des données de base sur les opérations de pêche devra être poursuivi selon les directives figurant à l'Annexe 6 du Rapport de la Troisième Réunion du Comité Scientifique. Le Comité a noté que les données des pêcheries de Kerguelen étaient enregistrées au niveau de la position de chaque chalut individuel. Cependant, le représentant de l'URSS a fait savoir qu'on avait essayé de suivre les directives exposées à l'Annexe 6 depuis 1982, mais que les données n'avaient pu être facilement traitées au niveau du quadrillage de 1°. Il a été expliqué que de sérieuses tentatives étaient actuellement faites pour améliorer cette situation. Comme indiqué lors de la récente visite du Secrétariat en URSS (SC-CAMLR-IV/5), on s'efforce actuellement de localiser les carnets de bord concernant les opérations commerciales antérieures à 1982, dans l'espoir de pouvoir recouvrer les données de pêche pour les années précédentes. Le Comité Scientifique a souligné l'importance de pouvoir établir les premières bases des données de pêche de façon aussi complète que possible.

### Présentation des données de pêche

8.3 Le Comité a fait référence au Rapport de la Troisième Réunion du Comité Scientifique (SC-CAMLR-III, par. 6.29) et à la mention qui est faite de la préférence donnée à une présentation des données de prise et d'effort selon une échelle spatiale de 0.5° de latitude sur 1° de longitude, et une échelle temporelle de 10 jours. Le Comité a examiné cette question plus avant, en tenant compte des rapports du Groupe de Travail sur l'évaluation des stocks ichtyologiques et du Séminaire sur la PUE pour le krill qui se sont tenus juste avant la quatrième réunion du Comité Scientifique. Une autre possibilité serait d'effectuer un résumé par secteur et profondeur, et certains membres ont considéré que cette possibilité présentait des avantages.

8.4 Le Comité a aussi examiné le système de rassemblement et de compte rendu des données de prise et d'effort basé sur les carnets de bord, et tel qu'il est utilisé autour de Kerguelen. Ce système s'est révélé des plus utile et permet des évaluations très complètes, comme dans le rapport du Groupe de Travail chargé de l'évaluation des stocks ichtyologiques.

8.5 La délégation du Japon a soulevé une question concernant l'aspect légal de la présentation des données de bord (y compris les données rétrospectives), et l'attention du Comité a été attirée sur une référence à la même question dans le rapport de la dernière réunion (SC-CAMLR-III, par. 6.27 et 6.28). Il a été souligné que la collecte et l'analyse des données, ainsi que la présentation des résultats, pourraient être une procédure suffisante pour satisfaire aux obligations des pays pêcheurs, plutôt que la simple présentation de données détaillées aux organisations de pêche.

8.6 Le Comité Scientifique a considéré comme satisfaisants les deux programmes de rassemblement et de compte rendu de composition de longueurs (et d'âges) pour les captures commerciales, tels qu'ils sont définis dans son Rapport de l'an dernier. Le Comité Scientifique a considéré qu'il serait particulièrement utile d'avoir pour cela des collecteurs de données expérimentés et se déplaçant d'un navire à l'autre. Lorsque les données ne peuvent être obtenues qu'à partir d'un seul navire, comme pour les navires de recherche, l'identification des données spécifiques enregistrées alors que ce navire travaillait près du reste de la flotte de pêche a été jugée nécessaire.

8.7 Comme mentionné à la Question 4 de l'ordre du jour, le compte rendu de données de pêche concernant les poissons à nageoires n'a pas rempli, dans la plupart des cas, les conditions requises. En dépit de demandes renouvelées, les données de pêche concernant les poissons à nageoires ont été soit omises, soit fournies trop tard ou sous une forme inadéquate n'ayant pas permis leur utilisation au cours du séminaire.

8.8 En ce qui concerne les données d'effort et de capture de krill, les conditions spatio-temporelles pour la présentation systématique de données devront être établies clairement à la suite des expériences de simulation proposées à la Question 5 de l'ordre du jour. Pour le moment, il a été convenu que les opérations de pêche de krill seraient enregistrées selon le format présenté au paragraphe 5.9.

#### DONNEES EN COURS DE TRANSMISSION

8.9 Ainsi qu'il est indiqué dans le document SC-CAMLR-IV/8, la base de données STATLANT est loin d'être complète. Le Comité Scientifique demande à la Commission d'insister pour que soient obtenus les rapports STATLANT de chaque saison précédente, dûment et entièrement complétés.

8.10 Comme noté dans le rapport précédent (1984), certains formulaires STATLANT 8B fournissent des données d'effort combinant les opérations de pêche de poissons à nageoires et de krill. Le Comité Scientifique demande aux nations membres de bien vouloir réviser les données fournies grâce aux formulaires STATLANT 8B depuis 1982, en s'assurant que les données d'effort sont enregistrées séparément pour la pêche de poissons à nageoires et celle de krill.

8.11 Le Comité a convenu que pour les saisons à venir, les rapports STATLANT de la saison précédente devraient être présentés au plus tard avant le 30 septembre de l'année en question.



#### TRAITEMENT DES DONNEES

8.12 Le traitement des données transmises au Secrétariat est décrit dans le document SC-CAMLR-IV/8.

8.13 Le Comité Scientifique a noté que les évaluations par les groupes de travail seraient facilitées par un plus haut niveau de prétraitement des données au sein du Secrétariat. (Par exemple, les répartitions des fréquences de longueurs des prises converties en répartition d'âge). Le problème vient en partie du fait que les données n'arrivent pas à temps pour la vérification et l'entrée nécessaires. Une consultation étroite entre le Secrétariat et les Responsables des Groupes de Travail s'impose si l'on veut que tout le prétraitement possible des données nécessaires soit effectué avant la réunion d'un groupe de travail.

8.14 Notant que dans le Rapport de la Réunion de 1984, il avait reporté la publication du Bulletin Statistique jusqu'à ce qu'une série complète de données historiques soit disponible, le Comité Scientifique se voit dans l'obligation de signaler que ces données historiques sont encore incomplètes. Les données qui sont disponibles se trouvent à l'Annexe 8 de ce Rapport.

#### AVIS PRESENTES A LA COMMISSION

8.15 ° Les nations membres ont convenu d'envoyer au Secrétariat, 30 jours avant la réunion chaque année, une mise à jour annuelle de leur inventaire de données de pêche commerciale (voir SC-CAMLR-IV/BG/8).

8.16 ° Le Comité Scientifique souligne l'importance de voir figurer des données de base (i.e. des données historiques) parmi les données des opérations de pêche en Antarctique sous une forme aussi complète que possible.

8.17 ° En dépit de demandes renouvelées, les données concernant les activités de pêche de poissons à nageoires n'ont pas été fournies, ou bien sont arrivées trop tard ou bien ont été soumises sous une

forme inadéquate ne permettant pas l'évaluation des stocks.

Le Comité attire l'attention sur cette situation peu satisfaisante et demande à la Commission d'insister auprès des membres pour qu'ils fournissent à temps des données complètes.

- 8.18 ° Le Comité Scientifique insiste auprès des nations membres pour que les rapports STATLANT pour chaque saison précédente soient dûment et entièrement complétés. Les données d'effort pour les opérations de pêche de poissons à nageoires et de krill devraient notamment être enregistrées séparément.
- 8.19 ° A l'avenir, les formulaires STATLANT de la saison précédente devront être présentés au plus tard avant le 30 septembre de l'année en question.
- 8.20 ° Le Comité Scientifique a pris note du fait que les évaluations effectuées par les groupes de travail seraient facilitées par une communication rapide des données au Secrétariat, ainsi que par une étroite relation de travail entre le Secrétariat et les Responsables des Groupes de Travail. Ceci permettrait d'effectuer une partie aussi importante que possible du prétraitement des données avant la réunion d'un Groupe de Travail.
- 8.21 ° Le Comité Scientifique demande aux nations membres d'envoyer les données historiques nécessaires à la publication d'un Bulletin Statistique.

#### COLLABORATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS

##### Observateurs de la CCAMLR à d'autres réunions

9.1 Au cours de la période d'intersession, le Comité Scientifique a été représenté auprès des réunions suivantes:

37ème réunion de la Commission Internationale de la Chasse à la Baleine, Docteur J. Beddington (voir CCAMLR-IV/14);

18ème réunion du SCAR, Docteur D. Sahrhage (voir SC-CAMLR-IV/BG/16);

Symposium mixte UICN/SCAR sur les Impératifs Scientifiques de Conservation de l'Antarctique, Docteur D. Sahrhage (SC-CAMLR-IV/BG/17) (voir également SC-CAMLR-IV/BG/24);

72ème réunion du CIEM. Docteur K. Sherman (CCAMLR-IV/19).

9.2 Il a été convenu que le Docteur Sherman représenterait le Comité Scientifique à la 73ème Réunion Statutaire du CIEM en octobre 1985 à Londres.

9.3 Il a été convenu que, étant donné que la 13ème Session du CWP à Rome (Groupe de Travail de coordination des statistiques des pêches de l'Antarctique) n'aura pas lieu avant la période du 11 au 18 février 1987, des mesures peuvent être prises à la prochaine réunion pour que le Comité Scientifique y soit représenté.

9.4 Il a été convenu que le Docteur Beddington représenterait le Comité Scientifique à la 38ème Réunion du Comité Scientifique de la CIB en mai-juin 1986 au Royaume-Uni.

9.5 Il a été convenu que le Comité Scientifique n'enverrait pas de représentant à la 9ème Réunion Annuelle de l'ICCAT à Palma de Majorque en novembre 1985.

9.6 Il a été convenu que le Comité Scientifique n'enverrait pas de représentant à la 7ème Réunion Extraordinaire de l'ICSEAF à Tarragone en novembre-décembre 1985.

9.7 Il a été convenu qu'un représentant du Comité Scientifique serait désigné à une date ultérieure pour assister à l'Examen de la mise en oeuvre de la stratégie mondiale de la conservation, préparé par l'UICN, et qui doit avoir lieu en juin 1986.

9.8 Il a été convenu qu'un représentant du Comité Scientifique serait désigné à une date ultérieure pour assister à la 19ème Réunion du SCAR en juin 1986 aux Etats-Unis.

Séminaire Scientifique CCAMLR/COI sur la variabilité de l'océan Austral et son influence sur les ressources marines vivantes, plus particulièrement le krill

9.9 Le séminaire se tiendra au Siège de l'UNESCO à Paris du 2 au 6 juin 1987 (SC-CAMLR-IV/BG/19). Il a été noté que trois océanographes seront choisis par la COI pour faire partie du comité directeur de ce séminaire. Il a été convenu que le Comité Scientifique de la CCAMLR inviterait trois autres membres pour faire partie du comité directeur. Certains membres ont estimé que la sélection de ces membres devrait être faite par le Président du Comité Scientifique en consultation avec le Secrétaire Exécutif et d'autres personnes appropriées. D'autres membres étaient d'avis que le Président de la Commission devrait participer à cette sélection.

Fiches d'Identification des Espèces

9.10 Le Professeur J.C. Hureau a présenté un compte rendu sur le projet mixte CCAMLR/FAO de Fiches d'Identification des Espèces de l'Océan Austral (CCAMLR-IV/12). Une version préliminaire de ce document a été produite (en anglais) et est encore sujette à mise au point. Les personnes ayant participé à la rédaction et mise en forme de ce document ont été remerciées de leurs efforts.

9.11 Dans certaines langues, les noms vernaculaires de quelques espèces font encore défaut; La représentante de l'Union Soviétique a proposé de fournir aux rédacteurs, dans la mesure du possible, les noms vernaculaires en russe des espèces concernées.

9.12 La publication de la version anglaise de ce document est prévue d'ici la fin de 1985. Si des fonds supplémentaires suffisants peuvent être obtenus, la version française et la version espagnole pourraient être publiées en 1986; dans le cas contraire, leur publication serait remise à 1987. La version russe pourrait être publiée en 1987.

9.13 Les représentants de l'Argentine, du Chili et de l'URSS ont exprimé leur inquiétude au sujet des retards de publication et des difficultés de financement en ce qui concerne les versions en espagnol et en russe.

9.14 Les membres de la CCAMLR et ceux figurant sur la liste d'adresses de la FAO recevront à titre gratuit des copies de ce travail. Des copies supplémentaires seront mises en vente par la FAO pour le grand public; les fonds ainsi obtenus serviront à de futures mises à jour et éditions.

9.15 Le Président a remercié le Professeur J.C. Bureau, les auteurs et le rédacteur, le Docteur W. Fischer de la FAO, pour leurs efforts consacrés à ce projet.

#### Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

9.16 L'observateur de l'UICN a indiqué que son organisation suivait toujours avec intérêt le travail de la CCAMLR. Il a aussi attiré l'attention sur le rapport du Symposium mixte SCAR/UICN sur les Impératifs scientifiques pour la Conservation de l'Antarctique, rapport qui a été distribué lors de la réunion sous la référence SC-CAMLR-IV/BG/24.

#### Comité Scientifique sur les recherches antarctiques

#### Comité Scientifique sur les recherches océaniques

9.17 L'observateur du SCAR/SCOR a attiré l'attention sur le rapport de la réunion du Groupe de Spécialistes du SCAR sur les écosystèmes de l'océan Austral et leurs ressources vivantes (SC-CAMLR-IV/BG/25). Ce rapport traite de l'avenir du programme BIOMASS, qui touche de façon directe le travail du Comité Scientifique de la CCAMLR.

#### Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

9.18 Il a été noté que la FAO avait essayé d'être représentée par un observateur à la réunion mais, au dernier moment, certaines difficultés n'ont pas permis d'envoyer un observateur.

ROLE DES OBSERVATEURS EN MER DANS LA PROMOTION DES OBJECTIFS DE LA COMMISSION

10.1 La délégation du Royaume-Uni a formulé une proposition pour promouvoir la présence d'observateurs scientifiques à bord des navires de pêche commerciaux (SC-CAMLR-IV/11). Les deux objectifs majeurs de cette proposition étaient: de permettre aux pays non-pêcheurs d'acquérir l'expérience des opérations techniques des pêcheries antarctiques; et d'aider à améliorer l'évaluation des données de pêche (par exemple durée de pêche, durée de recherche, échantillons biologiques, etc.).

10.2 Il a été suggéré par certains membres que la proposition pourrait évoluer vers le développement d'un projet utile si celui-ci pouvait être établi au départ sur une base volontaire bilatérale. De telles dispositions bilatérales pourraient être appliquées au cours de la saison de pêche 1985-1986. Les représentants des pays-pêcheurs ont indiqué que ces dispositions pourraient être prises uniquement sur une base réciproque.

10.3 Il faudrait établir clairement la distinction entre des observateurs scientifiques et des inspecteurs. Les observateurs scientifiques n'agiraient pas en qualité d'inspecteurs des pêcheries; leur rôle serait exclusivement scientifique. Il a été suggéré que le terme "conseiller scientifique" conviendrait mieux pour définir ces observateurs.

10.4 On a pris note que la présence de conseillers scientifiques à bord des navires de pêche pourrait grandement contribuer à la qualité des données provenant des opérations commerciales et scientifiques.

10.5 Si les conseillers scientifiques possédaient une formation scientifique, et avaient une expérience des techniques de laboratoire utilisées dans les opérations de pêche, leur travail y gagnerait en intérêt.

10.6 Le représentant de la France a fait quelques commentaires sur la valeur d'une collaboration acceptée et encouragée entre, d'un côté, les pays engagés dans des opérations de pêche et, de l'autre, les conseillers scientifiques de pays non-pêcheurs; ces commentaires portaient également sur l'intérêt qu'il y avait à faciliter la présence de ces conseillers à bord des navires de pêche commerciale. Cependant, le représentant du Japon a souligné

que la meilleure façon d'aboutir à une collecte de données de qualité était de la confier à des scientifiques nationaux, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 8.6; il a précisé que l'établissement d'un système de ce genre pour les pêcheries Japonaises était à l'étude.

10.7 Des doutes ont été exprimés concernant la présence de conseillers scientifiques à bord des navires, par rapport au texte de l'Article XXIV de la Convention. Le Comité Scientifique a convenu que l'examen approfondi de cette question d'ordre légal devrait être transmis à la Commission.

#### PROCEDURES ET LIGNES DE CONDUITE RELATIVES A LA PUBLICATION POUR LA PREPARATION DES DOCUMENTS DE REUNION

11.1 Un examen des catégories et procédures de publication a été préparé par le Secrétariat (CCAMLR-IV/9).

11.2 Il a été convenu que la publication d'un Bulletin Statistique serait à nouveau reportée jusqu'à ce que la Commission ait à sa disposition des archives plus complètes de données. En attendant, un résumé provisoire des statistiques de prise et d'effort serait annexé au Rapport du Comité Scientifique (Annexe 8).

11.3 Le Président a remercié le Docteur G. Stander (Afrique du Sud) et les membres du Groupe de Travail ad hoc sur les questions relatives à la publication de documents, pour les efforts qu'ils avaient fournis. Ayant accompli ses tâches le groupe a été dissous.

#### Rapports des membres

11.4 Le Président a décrit l'aspect peu satisfaisant des rapports soumis par les membres sur leurs activités scientifiques et de pêche. Il a précisé que seulement 50% des rapports demandés avaient été soumis au début de la réunion; d'autres avaient été soumis plus tard, et d'autres n'avaient pas encore été présentés.

11.5 Afin de faciliter l'examen des activités des membres, il serait souhaitable que le contenu, le style et la longueur des rapports soient plus uniformes. Le Secrétariat a été prié de formuler des directives plus précises afin d'aider les membres à normaliser la rédaction de leurs rapports.

11.6 Le Secrétariat a indiqué qu'il serait souhaitable de réduire la longueur des rapports dans la mesure du possible, mais que ceux-ci devraient néanmoins traiter de toutes les activités principales des membres. Des rapports individuels plus concis réduiraient la quantité de documents à traduire et à reproduire, et permettraient de faire en sorte que la publication des rapports ne soit pas trop volumineux.

11.7 Il a été convenu que les membres devraient veiller à ce que leurs rapports parviennent au Secrétariat au moins 30 jours avant la réunion annuelle. Cette date limite est nécessaire pour permettre la traduction des rapports.

11.8 Il a été convenu que les rapports des membres ne devraient pas dépasser 5 pages. Les membres ont été priés d'annexer à ces résumés concis des documents de travail plus détaillés décrivant des aspects précis de leurs recherches ou activités de pêche nationales, et comprenant une bibliographie. Ces annexes ne seront pas traduites ni publiées.

#### PROGRAMME DE TRAVAIL A LONG TERME DU COMITE SCIENTIFIQUE

12.1 La délégation des Etats-Unis a présenté une proposition de développement d'un programme de travail à long terme devant permettre d'orienter les activités du Comité Scientifique.

12.2 La tâche du Comité Scientifique est de fournir un ensemble d'informations et d'avis d'aménagement s'appliquant à un écosystème d'une nature complexe. Pour ce faire, le Comité doit superviser le rassemblement, l'analyse et la présentation de données d'une grande variété, telles que statistiques de pêche, caractéristiques et statut biologiques des espèces cibles et non-cibles, caractéristiques du milieu physique, et relations écologiques entre les ressources vivantes et leur milieu.



12.3 Il a été suggéré que les buts du Comité Scientifique seraient plus aisément atteints grâce à la définition d'un programme de travail à long terme. L'établissement d'un calendrier à longue échéance permettrait le développement dans un ordre logique et séquentiel des bases de données et des analyses nécessaires à l'établissement par la Commission de lignes d'action et de mesures de conservation, conformément à ses responsabilités.

12.4 Il a été suggéré que l'établissement d'un calendrier aiderait à définir des buts et à s'assurer qu'ils sont atteints. Ceci permettrait également à la Commission et à ses membres d'établir les projets scientifiques et budgétaires nécessaires.

12.5 Un tableau des activités prévues pour le Comité Scientifique a été préparé à partir de consultations officieuses entre les membres (Annexe 9). Compte tenu du peu de temps disponible pour l'examen des points spécifiques figurant dans ce calendrier, celui-ci ne devrait être considéré que comme provisoire et sujet à réexamen et révision.

12.6 En général, le Comité Scientifique a donné son appui au concept de développement d'un programme à long terme pour orienter ses activités.

12.7 Une discussion s'est tenue quant à la période d'obtention de séries de données sur les activités de pêche. Ce sujet est examiné plus avant à d'autres questions de l'ordre du jour qui y ont trait.

12.8 Il a été suggéré que le contrôle de la répartition et de l'abondance du krill devrait être incorporé dans le tableau sous la rubrique de l'évaluation du stock des pêcheries.

12.9 Il a été suggéré qu'en plus de l'évaluation des oiseaux et mammifères marins, la question des tendances pourrait également être traitée dans le tableau sous la rubrique contrôle de l'écosystème.

12.10 Un tel projet devrait être mis à jour régulièrement, et les membres ont été invités à considérer plus en détail le programme de travail au cours de la période d'intersession.

12.11 L'utilité et l'avantage de travaux conjoints entre les membres et d'autres groupes tels que SCAR/SCOR, le programme BIOMASS et la CIB devraient être soulignés.

12.12 Il a été convenu que ce projet préliminaire à long terme serait utilisé pour aider à la préparation de la prochaine réunion du Comité Scientifique, que la question serait examinée plus avant à la prochaine réunion, et qu'une réunion d'une journée serait souhaitable juste avant la prochaine session.

#### EXAMEN DES SERVICES RENDUS PAR LE SECRETARIAT AU COMITE SCIENTIFIQUE

13.1 La délégation du Royaume-Uni a examiné les services rendus au Comité Scientifique par le Secrétariat, et a proposé des mesures pour améliorer ces services.

13.2 Il a été indiqué que les tâches et les priorités du Comité Scientifique changent, et que les services dont il a besoin et qu'il attend du Secrétariat évoluent en conséquence, par rapport à ceux qui avaient été définis à l'origine (SC-CAMLR-IV/9).

13.3 Il a été proposé que chaque année, au terme de la réunion du Comité Scientifique, un groupe restreint devrait examiner le rapport du Comité et décrire les tâches dont le Secrétariat devra s'acquitter pendant la période d'intersession. Ce groupe serait composé du Président, des deux vice - Présidents, ainsi que des Responsables des Groupes de Travail ayant des activités au cours de cette période d'intersession, et des délégations intéressées.

13.4 Un consensus a été atteint pour prendre, sur la base d'une période d'essai d'un an, les mesures décrites dans cette proposition qui fera l'objet d'un nouvel examen lors de la prochaine réunion.

13.5 Il a été convenu que le Président inviterait un groupe restreint, selon les lignes générales énoncées ci-dessus, à se réunir au terme de la réunion du Comité Scientifique, afin de rédiger des instructions au Secrétariat pour la période d'intersession.

#### BUDGET POUR 1986

14.1 Le Comité Scientifique a mis au point une proposition de budget pour 1986, suite aux recommandations portant sur les activités prévues pendant la prochaine période d'intersession. Le budget proposé a été accepté. Il est présenté à l'Annexe 10.

14.2 Le Comité Scientifique a convenu que, en décidant des priorités, la préférence devrait être accordée au travail actif du Comité Scientifique plutôt qu'à des accords avec d'autres organisations.

#### ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

15.1 Le Professeur J.-C. Hureau (France) et M. W. Slosarczyk (Pologne) ont été proposés et élus à l'unanimité à la vice-présidence du Comité Scientifique. Leurs mandats commenceront à partir de la fin de la réunion de 1985 et dureront jusqu'au terme de celle de 1987.

15.2 Le Président a exprimé la reconnaissance du Comité Scientifique envers les Vice-Présidents sortants, le Docteur W. Ranke (République Démocratique Allemande) et le Docteur Robertson (Nouvelle-Zélande) pour leurs contributions au cours de ces dernières années.

#### PROCHAINE REUNION

16.1 La délégation du Royaume-Uni a proposé que la date de la réunion annuelle du Comité Scientifique soit changée et fixée au mois de mai, afin de permettre l'application immédiate des mesures de conservation lors de la saison de pêche suivante.

16.2 Il a été convenu que, quelle que soit la date de cette réunion, il serait souhaitable de continuer la pratique actuelle, à savoir de faire coïncider les dates et lieux des réunions du Comité Scientifique et de la Commission. Cette disposition est souhaitable vu le rapport d'interaction entre la Commission et le Comité Scientifique, ainsi que pour des considérations financières.

16.3 Les positions concernant la proposition de déplacer la date de la réunion et de la fixer au mois de mai étaient partagées au sein du Comité Scientifique, du fait de la possibilité de conflits avec des périodes de travail sur le terrain, avec d'autres réunions, et à cause du manque de temps pour analyser les dernières données de pêche.

16.4 La délégation de la France a proposé de remettre la date de la réunion à fin octobre, ce qui permettrait au Comité Scientifique de bénéficier des dernières données de pêche disponibles, qui doivent être transmises avant le 30 septembre chaque année.

16.5 Le Comité Scientifique a recommandé à la Commission d'étudier la possibilité de transférer les dates des réunions du Comité Scientifique et de la Commission à la période fin octobre-début novembre.

#### AUTRES QUESTIONS

17.1 Il a été suggéré qu'il serait souhaitable d'imprimer les documents de travail de la CCAMLR recto-verso, afin d'économiser le papier et réduire le volume des documents que les délégués doivent rapporter avec eux. Le Secrétariat a précisé que cette technique ralentirait la reproduction et la distribution des documents, du fait des limitations techniques du matériel dont il dispose. Par conséquent, pour cette réunion et pour celle qui la suivra, les documents devront être imprimés sur un seul côté des feuilles.

17.2 La délégation de l'Argentine a attiré l'attention sur quelques erreurs de traduction de termes scientifiques de l'anglais en espagnol, et a offert de fournir au Secrétariat un glossaire technique en espagnol pour faciliter la tâche des traducteurs du Secrétariat.

17.3 Les délégations de l'Argentine et du Chili ont exprimé leur mécontentement concernant l'absence de plusieurs documents de travail en espagnol. Tout au long de la réunion du Comité Scientifique, le manque de certains documents en espagnol, une des langues officielles de travail de la CCAMLR, les a empêchées de participer et de contribuer pleinement aux débats comme elles auraient pu autrement le faire.

17.4 Le Président a encore une fois prié les délégués de veiller à ce que leurs documents soient remis au Secrétariat aussitôt que possible, afin de faciliter le travail du Comité Scientifique. En particulier, la présentation rapide des documents faciliterait leur traduction en toutes les langues de travail de la CCAMLR.

#### ADOPTION DU RAPPORT DE LA QUATRIEME REUNION DU COMITE SCIENTIFIQUE

18.1 Le rapport de la Quatrième Réunion du Comité Scientifique a été examiné et adopté.

18.2 Les délégations du Chili et de l'Argentine n'ont pas consenti à indiquer leur position quant à l'adoption finale du rapport, ainsi que leur droit d'y mettre opposition, soit en partie ou dans son intégralité, s'il y a lieu. Cette prise de position est fondée sur le fait que la version espagnole n'a pas encore été reçue malgré plusieurs requêtes à ce sujet.

#### CLOTURE DE LA REUNION

19.1 Le Président a remercié tous les membres et observateurs pour leur coopération au cours de la session et a remercié, au nom du Comité Scientifique, les rapporteurs, le Secrétariat et les interprètes.

19.2 Le Président a déclaré close la Quatrième Réunion du Comité Scientifique.